

La loi sur la Famille victime d'un manque de courage politique

Au lendemain de la Manif pour tous, le gouvernement a annoncé le report du projet de loi sur la Famille à fin 2015, au plus tôt. Une reculade de mauvais augure pour les parents et les enfants de « toutes les familles ».

Lundi dernier, le gouvernement a revu ses ambitions à la baisse en annonçant le report *sine die* du projet de loi sur la Famille, qui devait être examiné cette année. Cette annonce est survenue au lendemain d'une énième Manif pour tous farouchement opposée à la PMA et la GPA, deux mesures qui ne figuraient pourtant pas dans le projet de loi. Alors, de quoi le gouvernement a-t-il eu peur ? Des accusations de « familiphobie » des manifestants ? Des campagnes de désinformation des lobbys conservateurs ? Du contexte d' « hystérisation » du débat ? Où est le courage politique du gouvernement qui promettait de défendre « toutes les familles » ?

Qu'est-ce qui fait famille ?

Bien que l'ouverture de la PMA aux femmes seules et aux couples de lesbiennes ait été rapidement évincée du projet de loi, ce dernier avait au moins le mérite d'aborder la notion de parentalité sous un nouveau jour, plus conforme aux réalités des familles d'aujourd'hui. Une des avancées phares du texte visait en effet à reconnaître le rôle du tiers-parent, avec l'ouverture de nouveaux droits au beau-parent dans les familles recomposées et adoptantes. En confortant le statut des personnes qui « font famille » au sens large, cette mesure devait permettre de valoriser la parentalité sociale, qui met en avant le projet parental, porteur de la vie de l'enfant, et non le lien biologique.

Avec ce revirement, le gouvernement donne l'impression d'abandonner un chantier auquel le candidat Hollande avait pourtant promis de s'attaquer. Il ouvre un nouveau boulevard aux manifestants de dimanche, qui ne sont autres que ceux qui manifestaient contre le mariage pour tous hier et qui s'opposent aujourd'hui aux ABCD de l'égalité, à grands coups de désinformation. Mais les forces progressistes, qui luttent aujourd'hui pour l'égalité des droits entre tous les enfants, entre les citoyens et citoyennes, entre les différentes formes de famille, ne se démobiliseront pas. Elles ne laisseront pas le gouvernement céder aux thèses alarmistes et rétrogrades des tenants d'un modèle familial traditionaliste et archaïque, qui se nourrit des peurs et des rumeurs pour mépriser tous ceux qui ne s'y conforment pas.

Contacts presse :

Véronique Sehier # 06 86 65 25 19

"Un de Nous": l'initiative *anti*-citoyenne qui s'attaque aux droits des femmes

La seconde Initiative Citoyenne Européenne agréée par la Commission européenne vise à établir une interdiction du financement des actions qui conduisent à la « destruction d'embryons humains, spécialement dans le domaine de la recherche, de l'aide au développement et la santé publique ». Cette demande appuyée par le lobby « Un de nous » s'inscrit dans le courant des opposants aux droits sexuels et reproductifs des femmes qui veulent remettre en cause leur droit à avorter et obtenir la reconnaissance d'un statut de personne humaine juridique à l'embryon.

Au mépris de toutes les données internationales de santé publique, qui confirment que la légalisation de l'avortement rend ce dernier sûr et évite les souffrances et les morts conséquentes aux avortements clandestins, ces opposants visent un seul but : maintenir un système d'oppression patriarcale et de contrôle du corps des femmes !

Qui veulent-ils protéger ? Ni les femmes, ni la santé, ni les droits, ni la reproduction : la France est l'exemple d'un pays où la légalisation de l'avortement n'a entraîné ni augmentation de leur nombre, ni baisse du taux de fécondité.

La Commission européenne doit considérer cette initiative au regard de l'opinion des populations de tous les pays européens qui se sont exprimées pour le maintien du droit à l'avortement dans leur pays et pour l'obtention de l'avortement légalisé dans ceux qui obligent encore les femmes à aller avorter dans les pays voisins.

Une femme qui a décidé d'avorter le fera, quel qu'en soit le prix : loin de faire reculer l'avortement, les lois restrictives enferment les femmes dans la clandestinité. Ce sont les femmes pauvres qui sont les premières cibles de l'interdiction de l'avortement dans leurs pays.

Le Planning Familial dénonce l'initiative «Un de nous» qui, si elle était suivie d'effet, serait non seulement une grave atteinte aux droits humains fondamentaux, mais entérinerait ni plus ni moins l'organisation institutionnelle de la discrimination et de la violence à l'encontre des femmes. Car imposer aux femmes des grossesses qu'elles ne veulent pas, c'est nier leur liberté de maîtriser leur choix de vie, socle incontournable d'une société qui prône l'égalité entre les femmes et les hommes.

Contact presse :

Véronique Sehier # 06 86 65 25 19

Nous avons besoin d'un gouvernement « de combat » contre les inégalités en tous genres

Le nouveau gouvernement qui vient de se mettre en place va agir dans un contexte de précarité et de chômage, d'inégalités qui se creusent et de fortes inquiétudes pour l'avenir.

Les promesses non tenues, l'orientation libérale affichée, l'abandon de projets de lois progressistes, ont renforcé le clivage entre les citoyens, les citoyennes et les politiques qui mènent l'action gouvernementale, et mené à un cuisant désaveu du peuple de gauche, las d'un système où l'intérêt personnel semble primer sur l'intérêt collectif.

Le risque existe d'un très fort renforcement de cette tendance par les discours tenus actuellement sur la sécurité, la famille, le genre, les étrangers, en France et en Europe.

Il est urgent d'agir. Le Planning Familial enjoint ce gouvernement dit « de combat » à se mettre en ordre de marche pour lutter clairement contre les inégalités et discriminations à l'œuvre aujourd'hui à travers des mesures fortes :

- Le nouveau périmètre du ministère des Droits des Femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, lui donne toute légitimité pour conduire une vraie politique d'égalité entre les femmes et les hommes, d'accès aux droits et de lutte contre les exclusions, transversale à la jeunesse et aux territoires, et plus particulièrement sur les quartiers.
- Le retour de la visibilité de la « Santé » dans le ministère des affaires sociales est un bon signe mais demande une concrétisation : on attend qu'aboutisse enfin une loi de santé publique courageuse et novatrice, qui intègre clairement dans ses priorités la prévention et l'égalité de toutes et tous en matière de protection et d'accès aux soins, et notamment la prise en compte des besoins de toutes et tous en santé sexuelle, quel que soit l'âge, la situation économique ou le territoire.
- Enfin, Le Planning Familial espère vivement que ce nouveau gouvernement sera davantage à l'écoute des forces progressistes qui luttent pour l'égalité des droits entre tous les enfants, entre les différentes formes de famille : dans la continuité du travail engagé par Madame Bertinotti, il doit poursuivre le projet resté au milieu du gué après le vote de la loi sur le Mariage pour tous pour la reconnaissance des différentes façons de « faire famille » et d'un « droit de la filiation à la fois commun et pluraliste, respectueux de la spécificité des nouvelles formes de filiation fondées sur l'engagement* », et plus précisément l'ouverture de la PMA à toutes les femmes et le maintien du droit de ne pas être mère, à travers l'accouchement sous X.

Le Planning Familial, mouvement d'éducation populaire fortement mobilisé sur les enjeux d'égalité, de démocratie veillera à ce que soit prise en compte la parole des personnes concernées en matière de genre, d'égalité, de droits sexuels, d'éducation à la sexualité, et de lutte contre toutes les formes de discriminations.

Contacts presse :

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 et Carine Favier # 06 88 52 09 10, Co-présidentes du Planning Familial

INVITATION PRESSE

15 avril 2014

Le Planning familial vous invite **mardi 15 avril à 9h30 à un petit déjeuner de presse** à l'occasion du lancement du site « **L'avortement, un droit à défendre** », et de la campagne nationale « **pour la déstigmatisation de l'avortement** »



Capture d'écran du nouveau site du Planning Familial : « L'avortement, un droit à défendre ! »

Le droit à l'avortement est encore fortement contesté en Europe et dans le monde, malgré les textes internationaux de l'ONU et de l'OMS recommandant la dépénalisation de l'avortement, au nom de la santé publique et du respect de la dignité des femmes. En France, malgré la loi de 2001, les résistances sont encore grandes et ne permettent pas à toutes les femmes d'exercer ce droit en toute liberté.

La suppression de la notion de « détresse » du texte législatif encadrant l'IVG est l'affirmation d'une volonté de privilégier le choix des femmes. Mais les lois ne suffisent pas... **C'est pourquoi nous lançons une campagne nationale de déstigmatisation de l'avortement.**

Pour vous présenter la campagne, nous vous invitons
le mardi 15 avril 2014 à 9h30 dans les locaux du Planning Familial
4, Square St-Irénée (75011) M° St-Ambroise

Merci de confirmer votre présence à l'adresse : secretariat@planning-familial.org

Le Planning Familial lance le site « avortement, un droit à défendre » >> www.ivg.planning-familial.org

Le droit à l'avortement est encore fortement contesté en Europe et dans le monde, malgré les textes internationaux de l'ONU et de l'OMS recommandant la dépénalisation de l'avortement, au nom de la santé publique et du respect de la dignité des femmes. En France, malgré la loi de 2001, et la suppression de la notion de « détresse » des textes législatifs, les résistances sont encore grandes et ne permettent pas à toutes les femmes d'exercer ce droit en toute liberté.

C'est pourquoi Le Planning Familial lance une campagne nationale de déstigmatisation de l'avortement.

Conçu en complément des informations contenues dans www.ivg.gouv.fr, ce site a pour objectif principal de faire cesser le silence et la culpabilisation qui pèse sur l'IVG mais aussi :

- De réassurer les femmes quant à leur choix et démonter les idées reçues sur l'avortement
- De lancer un appel à témoignages auprès des femmes, de leur entourage et des professionnels sur l'avortement dans la pratique. Ces données permettront la publication, à la fin de la campagne qui devrait durer un an, d'un ouvrage sur les pratiques, bonnes et mauvaises quant à l'avortement en France (IVG et IMG).

Cette campagne s'appuie sur une affiche et des cartes pocket téléchargeables directement sur le site.



le planning familial
L'avortement, un droit à défendre!

Liberté
Égalité
Sexualités

D'hier à aujourd'hui | Actualités | Participer | Kits d'action | Témoignages

L'AVORTEMENT EST UN DROIT
et c'est moi qui choisis
OUI

Envie d'agir?

On aime aussi

Témoignez !
Pour révéler les difficultés d'accès à l'avortement, anonymement et en moins de 3 minutes
→ répondez à l'enquête nationale sur l'IVG et l'IMG

Où trouver le Planning ?
Retrouvez les coordonnées de tous les centres du Planning Familial

Une question ?
→ Consultez nos réponses
→ Posez vos questions

Chaque année en France, plus de 200 000 femmes avortent.
Elles n'ont pas à se justifier, se sentir coupables ni demander pardon.
L'avortement est un droit. C'est l'histoire d'un choix.

Contacts presse :

Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77 / Marie Pierre Martinet # 06 70 19 83 48



Déclaration conjointe

CPD 2014 : une résolution en demi-teinte

Vingt ans après l'adoption du programme d'action du Caire lors de la conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD), la 47^{ème} session de la Commission Population et Développement (CPD) de l'ONU s'est tenue à New York du 7 au 11 avril 2014 afin d'évaluer les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies. Cette session constituait un moment particulièrement décisif pour réaffirmer l'importance des droits en matière de sexualité et de procréation, par la défense des avancées précédemment obtenues et la définition de nouvelles priorités d'action.

Pour *Equilibres & Populations*, *Médecins du Monde* et *Le Planning Familial*, qui ont participé à la CPD, la résolution finalement adoptée par consensus après une semaine d'intenses négociations, offre un bilan en demi-teinte.

Les trois associations se félicitent que cette résolution appelle les gouvernements à promouvoir l'égalité des sexes, la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation parmi les priorités du nouveau cadre de développement post 2015. Elles saluent également la demande faite aux Etats d'agir rapidement face aux retards accumulés dans certains domaines clefs du programme d'action du Caire.

Elles regrettent en revanche l'absence de consensus sur de nouvelles priorités d'action pour relever certains défis majeurs déjà formulés il y a 20 ans dans le programme d'action de la CIPD et qui restent plus que jamais d'actualité.

Une Alliance de gouvernements conservateurs a empêché toute avancée significative en matière d'avortement et de droits des jeunes, malgré la volonté de nombreux pays, du Nord et du Sud, de se saisir de ces questions. Elle s'est ainsi opposée à la proposition qui visait à encourager les gouvernements à éliminer les obstacles juridiques et politiques qui empêchent l'accès à un avortement sécurisé. La résolution finale se contente d'appeler les Etats à former et équiper les prestataires de services de santé afin de s'assurer que, dans les circonstances où il n'est pas interdit par la loi, l'avortement soit sûr et accessible.

Nous appelons donc les gouvernements, en particulier la France, à faire preuve de fermeté sur les questions d'égalité femmes-hommes et de droits sexuels et reproductifs lors des prochaines échéances onusiennes et en particulier à New York en septembre prochain, à l'occasion de la session spéciale consacrée au Caire +20.

Solidarité avec Pinar Selek ! Pour que cesse l'acharnement politico-judiciaire

Après quinze années d'acharnement initié en 1998 par un séjour en prison et la torture, la prochaine étape -et ultime ?- se déroulera à Ankara pour un énième procès en appel. Un procès à l'initiative de ses avocats-es contrairement aux précédents qui émanaient de la justice turque.

Pinar Selek a été condamnée en janvier 2013 à la prison à perpétuité par la 12^e cour pénale d'Istanbul, alors qu'elle avait été acquittée par cette même cour à trois reprises en 2006, 2008 et 2011.

Ce sont ses travaux en tant que sociologue, ses luttes féministe et antimilitariste, ses engagements auprès des personnes sans domicile fixe, des enfants des rues, des Gitanes, des personnes trans, et surtout ses recherches sur la question kurde qui lui valent ce parcours insupportable.

Le cas de Pinar Selek devait intimider tous les chercheurs-es et les militants-es qui oseraient s'intéresser sérieusement aux sujets qui dérangent. La décision de Pinar Selek de ne pas abandonner et de poursuivre au contraire son travail pour la paix, son engagement dans le mouvement des femmes et ses recherches ont attisé l'acharnement à son égard.

Nous appelons à la Solidarité internationale avec Pinar Selek et avec toutes celles et tous ceux qui luttent aujourd'hui en Turquie et ailleurs pour la justice, l'égalité et la liberté !

Une délégation dont Le Planning Familial est partie prenante sera présente à Ankara le 30 avril 2014.

Pour plus d'informations, contacter le collectif de solidarité avec Pinar Selek :

solidaritepinarselek.france@gmail.com - www.pinarselek.fr

Contacts presse :

Carine Favier # 06 88 52 09 10 / Véronique Séhier # 06 86 65 25 19

PMA : « Un enfant si je veux, quand je veux, avec qui je veux ! »

Dimanche 27 avril, le Premier ministre Manuel Valls a déclaré que le gouvernement s'opposerait à tout texte ou amendement sur la procréation médicalement assistée (PMA) « jusqu'à la fin de la législature », en 2017. Depuis le Vatican, où il assistait à la canonisation de Jean XX III et Jean-Paul II, il s'est aussi réjoui de la rencontre qui devait avoir lieu le lendemain entre Laurence Rossignol et les responsables de la Manif pour tous.

La nouvelle secrétaire d'Etat à la Famille a confirmé dans la foulée que l'accès à la PMA n'était « pas à l'ordre du jour », tandis que la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, justifiait : « *La question de la PMA n'est pas la question qui préoccupe de façon majoritaire les Français* ».

Alors que le projet de loi sur la famille avait été reporté sine die, le 3 février, au lendemain de défilés organisés par la Manif pour tous à Paris et à Lyon, la position du gouvernement ne souffre plus d'aucune ambiguïté. Elle démontre une incapacité à préserver la gestion des affaires politiques des tentatives de récupération du religieux, dont les femmes sont une fois de plus les premières victimes.

Venant des plus hautes sphères de l'Etat, il ne s'agit pas seulement d'une faiblesse mais d'une véritable complicité dans la propagation d'un nouvel ordre moral, qui appelle une réaction forte et urgente de tous les mouvements progressistes et républicains.

Depuis plus de 50 ans, Le Planning Familial milite et agit pour que toutes les femmes puissent disposer de leur corps et vivre leur sexualité librement. Il défend le droit à la contraception, à l'avortement, à l'éducation à la sexualité. Il dénonce et combat toutes les formes de violences, il lutte contre les inégalités sociales, contre les discriminations, et pour que soit reconnues et prises en compte toutes les sexualités.

Le Planning Familial s'est toujours battu et il continue à se battre au quotidien, aux côtés des femmes, pour qu'elles aient le droit de choisir d'avoir ou non des enfants et de vivre une sexualité épanouie, dissociée de la question de la reproduction. Il se battra avec la même conviction pour que toutes celles qui souhaitent avoir des enfants puissent le faire si elles le souhaitent, avec qui elles le désirent et au gré de leur propre agenda, sans aucune entrave extérieure – qu'elle soit politique, religieuse ou juridique.

Aujourd'hui, en tant que mouvement féministe mais aussi en tant que mouvement d'éducation populaire, à l'écoute de la parole qui émerge des situations concrètes vécues par les femmes, nous clamons que la PMA ne peut plus attendre.

Nous n'avons cure des diktats imposés par une prétendue « majorité » dont il faudrait attendre qu'elle soit prête au changement. La PMA doit être accessible à toutes les femmes hétérosexuelles, bisexuelles ou lesbiennes, en couple ou célibataires, mariées ou non, pour de simples raisons de liberté de choix et d'égalité d'accès aux droits.

Il s'agit également d'un enjeu sanitaire majeur, car en refusant d'élargir l'accès à la PMA pour les femmes lesbiennes et célibataires, le gouvernement encourage des pratiques clandestines à haut risque pour les femmes.

Contacts presse :

Carine Favier # 06 88 52 09 10 / Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

A l'attention de M. Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères

Au Nigéria, 276 lycéennes ont été enlevées par la secte Boko Haram, parce qu'elles sont des filles, parce qu'elles ont eu le courage de vouloir poursuivre leur éducation et passer leurs examens. La secte Boko Haram s'oppose donc à l'éducation des filles, outil de leur émancipation.

Pourtant, le droit à l'éducation*¹ est un droit humain fondamental inscrit dans les conventions internationales, sans discrimination entre les filles et les garçons. Il en est de même pour la lutte contre toute violence ou discrimination à l'égard des enfants.

Face à cette agression organisée, nous ne pouvons que nous insurger devant l'absence de réaction au niveau international et national.

En 2013, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, déclarait pourtant à l'attention de la communauté internationale « *Ne restez pas silencieux. Lorsque vous êtes témoin de violence à l'égard de femme ou de fille, ne restez pas sans rien faire, agissez.* »

La France, pour sa part, s'est engagée à agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris sur la scène internationale.

Devant ces droits fondamentaux aujourd'hui violemment bafoués au Nigéria, la communauté internationale doit se mobiliser, pour que chaque fille puisse aller à l'école en toute sécurité.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous appelons le gouvernement français à agir rapidement pour libérer ces lycéennes, otage de l'obscurantisme et défendre ainsi ce droit fondamental qu'est l'accès à l'éducation.

Le Planning Familial soutiendra toute action allant dans ce sens.

Espérant compter sur votre action, recevez, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.

Le Planning Familial

Contacts presse :

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 / Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

¹ La France a ratifié la « Convention pour l'Élimination des Violences envers les Femmes » (CEDEF/CEDAW) qui précise dans son article 10 que « *Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation* »

La Maternité des Lilas et son CIVG doivent rester Aux Lilas !

La maternité des Lilas, qui fête ses 50 ans cette année, est reconnue pour son savoir-faire, sa conception de la médecine qui place les personnes au centre des soins, l'accueil réservé aux couples ainsi que l'attachement du personnel à laisser aux femmes le choix de disposer librement de leur corps.

Doté d'un centre de planification et d'un centre d'interruption volontaire de grossesse, la Maternité des Lilas propose toutes les méthodes d'avortement, jusqu'à 14 semaines d'aménorrhée conformément à la loi, ce qui est loin d'être le cas partout en France comme en Ile de France.

Depuis 4 ans, les menaces sur la Maternité des Lilas se sont multipliées : proposition de fermeture puis délocalisation à Montreuil, après des promesses publiques de reconstruction sur un terrain disponible à proximité ! Cette année, la lutte conduite par le personnel et un collectif d'usagers, soutenue notamment par des associations féministes et des syndicats s'intensifie face aux attaques du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales et Mme Marisol Touraine et de l'Agence Régionale de Santé, dirigée par M. Claude Evin.

La semaine dernière, le groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon a déclaré qu'il se retirerait au 31 août 2014 du Conseil d'administration de l'association Naissance (Maternité des Lilas, Hôpital des Diaconesses, Hôpital de la Croix Saint Simon). Les conséquences immédiates seront, soit la liquidation pure et simple de la Maternité, soit son rattachement au groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon mais sans le CIVG !

Une proposition non sans ironie ! En effet, M. Claude Evin, affirmait le 16 avril dernier lors d'une réunion à l'ARS Ile de France, vouloir faciliter le parcours de soins des franciliennes en matière d'IVG à travers le dispositif FRIDA (Favoriser la Réduction des Inégalités d'accès à l'Avortement). Il semble que cette même l'ARS ne s'opposerait pas, à notre connaissance, à cette nouvelle disparition d'un CIVG, privant ainsi les 1000 femmes qui chaque année ont besoin du CIVG de la Maternité des Lilas pour avorter alors que la situation de l'accès à l'IVG est déjà critique en Ile-de-France !

Durant sa campagne, le 8 mars 2012, le Président de la République s'était pourtant engagé à la reconstruction de la Maternité... Les promesses, n'engagent-elles donc que ceux qui y croient ?

Le Planning Familial déplore ce double discours gouvernemental. D'un côté, il clame haut et fort son souci des droits des femmes, inscrit le remboursement à 100% de l'avortement dans le Code de la Sécurité Sociale mais dans le même temps, il ne cesse de réorganiser l'offre de soins partout en France, considérant, à l'évidence, l'avortement, donc les droits des femmes, comme une variable d'ajustement !

Le Planning Familial dénonce et s'oppose au projet de fermeture de la Maternité des Lilas comme de son CIVG. Il assure de tout son soutien le personnel de la Maternité et son collectif de défense.

Le Planning Familial demande donc la reconstruction de la Maternité des Lilas et de son CIVG aux Lilas comme l'abrogation de la loi HPST et l'arrêt immédiat de toutes les restructurations hospitalières.

La Maternité des Lilas, son centre de planification et son CIVG doivent continuer aux Lilas !

Contacts presse :

Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77 / Gwenaëlle Ferre # 06 72 01 88 85



Strasbourg, 16 mai 2014, Colloque européen à l'initiative du Planning Familial

L'éducation à la sexualité : tremplin vers l'égalité et l'émancipation

A l'approche des élections européennes, Le Planning Familial organise un colloque européen sur l'éducation à la sexualité.

Ce droit est un un pré-requis essentiel à l'émancipation des jeunes, à l'égalité entre les sexes et à la lutte contre les violences et les discriminations liées au sexe ou à l'orientation sexuelle.

Parce qu'elle interroge les rapports sociaux de sexe et ouvre le champ des possibles, c'est un maillon incontournable dans la construction de sociétés égalitaires. **L'éducation à la sexualité doit à ce titre être garantie et accessible au niveau national comme au niveau européen.**

Aujourd'hui, pourtant, ce droit comme l'ensemble des droits sexuels fait l'objet de résistances en Europe.

En dépit de l'existence de standards internationaux, l'éducation à la sexualité est négligée et détournée, quand elle n'est pas purement et simplement exclue des programmes scolaires.

D'un État à l'autre, les inégalités sont flagrantes. Mais partout, la mobilisation est la même: des jeunes, des femmes et des hommes revendiquent leur droit en tant que citoyens-nes européens-nes à l'éducation à la sexualité, **condition nécessaire pour exercer pleinement les droits fondamentaux** que sont le droit à la santé, à la non-discrimination, à l'égalité et à l'auto-détermination.

Pour réaffirmer haut et fort le droit de toutes et tous à une **éducation à la sexualité complète, adaptée et émancipatrice**, des universitaires, des groupes de jeunes, des politiques, des ONG et représentants-es d'associations issues de toute l'Europe débattront et échangeront analyses et pratiques.

Informations et programme sur <http://www.planning-familial.org/actualites/colloque-europeen-du-planning-familial-leducation-la-sexualite-tremplin-vers-legalite-et->

Contacts presse :

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 / Lucie Daniel # 06 76 83 44 84



17 mai : Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie

Plus que jamais, redoubler de vigilance et promouvoir l'égalité !

L'année qui vient de s'écouler a laissé un goût amer à toutes les personnes partisans de l'égalité des droits.

En effet, le vote de la loi sur le mariage pour tous-tes ne parvient pas à masquer le malaise et l'effroi ressenti devant ces foules qui ont défilé à de nombreuses reprises dans les rues, animées par des valeurs excluantes et une vision passéiste de la société, brandissant le primat de « l'ordre naturel » au détriment de l'égalité des sexes et des sexualités.

Le report *sine die* du projet de loi famille au lendemain de manifestations de la Manif pour tous, les reculades du gouvernement concernant l'accès à la PMA pour les femmes lesbiennes, l'attitude frileuse et ambiguë du Ministère de l'Education Nationale au moment où étaient attaquées la « théorie du genre » et l'éducation à la sexualité à l'école constituent des concessions dangereuses et regrettables aux mouvements réactionnaires. Une telle attitude contribue à légitimer les opposants à l'égalité des droits et à servir l'expression d'une homophobie décomplexée.

En l'occurrence, les chiffres parlent d'eux-mêmes. SOS homophobie a enregistré plus de 3 500 témoignages en 2013, soit une hausse de 80 % par rapport à 2012. Une agression physique motivée par la gayphobie, la lesbophobie, la biphobie ou la transphobie a lieu en France, tous les deux jours. Les signalements d'agression en milieu scolaire à l'encontre de jeunes LGBT ont aussi augmenté sensiblement.

Dans ce contexte, Le Planning Familial tient à réaffirmer son attachement sans faille à la lutte contre les LGBTphobies, combat indissociable de la lutte contre le sexisme. La société que nous voulons est une société pleinement égalitaire, où la diversité des sexualités, la capacité à questionner les stéréotypes de genre et à se réinventer, seront considérées pour ce qu'elles sont : des richesses.

Les prochaines élections européennes représenteront un enjeu crucial. Le Planning Familial compte ainsi sur les futures élus-es du Parlement européen pour faire avancer son combat pour l'égalité des sexes et des sexualités, dans l'esprit de la charte européenne des droits fondamentaux.

Contacts presse :

Carine Favier # 06 88 52 09 10 / Marie Pierre Martinet # 06 70 19 83 48



L'éducation à la sexualité, tremplin vers l'émancipation, pour construire avec les jeunes une Europe d'égalité et de progrès

C'est la conclusion du colloque européen organisé le 16 mai 2014 par Le Planning Familial avec ses partenaires européens à la veille des élections du 25 mai.

L'enjeu est de taille. **Les droits sexuels sont des droits fondamentaux et constituent un enjeu majeur en termes d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi en termes d'égalité de droits entre tous les citoyens et citoyennes d'Europe.**

Etre un homme ou une femme ne donne toujours pas la même place, et aucune différence ne justifie les inégalités et le cortège des discriminations à l'oeuvre aujourd'hui en matière de sexualité. Trop de résistances freinent cette avancée en Europe : nous devons mettre toute notre énergie pour vaincre ces peurs entretenues par les tenants de l'ordre moral et social existant !

Pour construire une Europe égalitaire, une Europe démocratique, une Europe de progrès, à l'écoute des besoins des femmes et des hommes, où chacun, chacune, peut vivre librement sa sexualité sans discrimination, il nous faut inscrire cette égalité dans la pratique, dans les comportements et les mentalités, et ce, dès le plus jeune âge !

Seule une éducation à la sexualité « intégrée », émancipatrice, adaptée aux besoins des personnes concernées, à l'école et dans tous les lieux d'éducation, permettra à chacune, chacun, de se construire en toute liberté, d'accéder à l'autonomie, de faire ses propres choix. Refuser de prendre en compte l'hégémonie de la norme hétérosexuelle et l'impact des assignations aux rôles sociaux des femmes et des hommes, qui enferment autant les filles que les garçons, contribue à maintenir les inégalités et la stigmatisation de l'homosexualité.

Ces droits doivent s'inscrire dans la charte européenne des droits fondamentaux, et nous demandons au gouvernement français de porter cette revendication car

- **C'est un enjeu démocratique** : l'universalité des droits et l'égalité entre les citoyens et citoyennes, femmes ou hommes, quels que soient leur sexe ou leur identité de genre, est un pilier de la démocratie
- **C'est un enjeu d'égalité** : vivre librement sa vie sexuelle, dans le respect de l'autre, choisir d'avoir des enfants ou non, avoir accès à l'information et à l'éducation, ainsi qu'à des services de santé sexuelle de qualité est un droit fondamental.
- **C'est aussi un enjeu de santé publique** : tous les textes internationaux (OMS, ONU...) le recommandent, les Etats doivent garantir l'accès à l'information, à l'éducation, à des services de planification familiale, et à un avortement sûr et légal : lorsque ces droits ne sont pas respectés, des femmes meurent en Europe et dans le monde,

Le parlement a l'obligation de faire avancer ces droits au nom des droits humains fondamentaux que l'UE défend : droit à l'égalité des sexes, droit à la santé, droit à la non discrimination. Ces droits doivent s'inscrire de façon claire dans la charte européenne des droits fondamentaux. Nous y veillerons.

Nous appelons aujourd'hui à lutter pour une Europe où femmes et hommes pourront disposer librement de leur corps, sans contrainte imposée par un Etat ou une religion, et sans discrimination.

Pour cela, nous devons constituer un grand mouvement européen intergénérationnel des forces progressistes et citoyennes en Europe, où les jeunes ont toute leur place. Les ONG, associations, organisations de jeunes, citoyens-nes de France et d'Europe présents-es lors de ce colloque, s'engagent aujourd'hui à y participer.

Contacts presse :

Carine Favier # 06 88 82 09 10 / Véronique Séhier # 06 86 65 25 19



Sexuality education : the way forward for equality and empowerment, to build up a progressive and equal Europe with young people

Such is the outcome of the European conference held on May, 16th 2014, by Le Planning Familial with its European partners, one week before the European elections.

The stakes are high. Sexual rights are fundamental rights and a major issue in terms of equality between women and men, and more generally between all citizens in Europe.

Men and women still do not have the same status and opportunities. Yet there is no justification for the current inequalities and discriminations related to sexuality. Too many obstacles impede progress towards equality in Europe : we have to do everything in our power to overcome these fears fuelled by traditional conservative groups !

In order to build up a democratic, egalitarian and progressive Europe, respectful of the needs of women and men, where each and everyone can live his/her sexuality free from discrimination, we have to put this equality into practice, by encouraging new attitudes and mindsets, starting at a very young age.

Ensuring access to comprehensive sexuality education, within and out of the school framework, is the only way to empower individuals and to enable them to make their own choices. By refusing to address the impact of heteronormativity and gender roles, States contribute to the perpetuation of inequalities and the stigmatization of homosexuality.

These rights must be enshrined in the Charter of Fundamental Rights of the European Union. We ask the French government to support this demand because :

- It is a matter of democracy : ensuring universal rights and equality between citizens, women and men, regardless of sex or gender identity, is the cornerstone of democracy
- It is a matter of equality : living one's sexuality freely, respectfully of others, choosing whether to have children or not, having access to information and education along with sexual health services, are all fundamental rights
- It is a matter of public health : international standards (WHO, UN...) recommend that States ensure access to information, education and family planning services as well as access to safe and legal abortion : when these rights are violated, women die in Europe and throughout the world.

The Parliament must ensure and strengthen these rights on the basis that they are firmly rooted in EU fundamental rights : the right to gender equality, the right to health, the right to non-discrimination. These rights must be clearly enshrined in the Charter of Fundamental Rights of the European Union. We will make sure that they are.

Today, we call for equal rights between women and men in Europe, free from any discrimination and coercion from States and religion.

In order to achieve this, we need to build up a strong European movement, uniting all the progressive forces in Europe, in which the demands of young people should be upheld. NGOs, associations and organisations in France and in Europe present at the conference will join forces to support this cause.

Contacts presse :

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19





COLLECTIF FEMINISTE
CONTRE LE VIOL
VIOLS FEMMES INFORMATIONS
N° national 0 800 05 95 95
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE / LUN-VEN 10h - 19h



Communiqué de presse

20 mai 2014

Par Arrêt en date du 14 mai 2014, la Cour d'Appel de Paris - saisie de l'appel de Monsieur Aurélien Cotentin contre **la décision du Tribunal de Grande Instance de Paris du 31 mai 2013 le condamnant pour injure publique envers un groupe de personnes à raison de leur sexe et pour provocation à la violence à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur sexe**, pour des propos tenus le 13 mai 2009 - a considéré que l'action engagée par les cinq Associations Parties Civiles (à savoir les *Chiennes de garde*, le *Collectif Féministe Contre le Viol*, la *Fédération Solidarité Femmes*, *Femmes Solidaires* et le *Mouvement Français pour le Planning Familial*) était prescrite, car il y n'aurait pas eu d'acte interruptif de prescription entre le 6 mars 2010 et le 6 juin 2010, il y a quatre ans.

Mais en réalité, une Commission Rogatoire avait été donnée par le Juge d'Instruction en charge du dossier au Commissaire de Police le 7 mai 2010, Il semble que ce fait ait échappé à l'attention de la Cour d'Appel.

Une telle Commission Rogatoire délivrée par un Juge d'Instruction est par elle-même un acte interruptif de prescription, selon la jurisprudence constante de la Cour de cassation.

Nous avons donc décidé de déposer un pourvoi en cassation, ce qui a été fait dès le 15 mai et chargé notre avocat au Conseil le Cabinet Gadiou - Chevallier de défendre notre position devant cette Cour, afin que soient définitivement jugés les propos de Monsieur Cotentin.

Contacts presse :

Chiennes de garde : 06 37 40 42 69

Collectif Féministe contre le viol : 01 45 82 73 00

Fédération Nationale Solidarité Femmes : 06 83 20 68 65

Femmes Solidaires : 06 83 44 52 34

Mouvement Français pour le Planning Familial : 06 70 19 83 48

Et maintenant, quelle Europe ?

Au soir du 25 mai, le constat était affligeant mais contrasté : abstention massive, poussée de l'extrême droite, recul de la droite traditionnelle, affaiblissement considérable de la gauche, maintien d'une gauche radicale avec une poussée en Grèce et en Espagne... Ces disparités locales dessinent le futur visage de l'Union Européenne à la sortie de ces élections 2014.

La poussée préoccupante de l'extrême-droite (notamment en France et au Danemark), associée à celle des souverainistes xénophobes anti-européens, principalement anglais, constitue un signe fort de contestation de l'Union européenne pour ce qu'elle est, à savoir l'« *union politique entre nations démocratiques, sur des valeurs de justice, égalité et solidarité* ». Pour autant, les différences idéologiques entre ces courants contestataires, de la droite souverainiste au néofascisme, n'en sont pas moins importantes.

L'arrivée en tête du Front National en France ne doit pas occulter le recul de partis d'extrême-droite dans d'autres pays (Pays-Bas, Finlande) ou leur stagnation. Elle ne doit pas non plus masquer la poussée de la gauche dans les pays du Sud, socialement massacrés par les politiques d'austérité largement orchestrées par la Commission Européenne ces dernières années. De l'Italie à la Grèce en passant par le Portugal et l'Espagne, de nouveaux acteurs à gauche, entrent en scène tandis que les anciens sont poussés à se rénover.

C'est donc un paysage politique complexe qui s'offre à nous avec l'incertitude de la future composition des groupes politiques au Parlement. C'est aussi une nouvelle arène publique qui exacerbera les clivages politiques par une radicalisation des discours.

Pourtant « *L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples. Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant.* » [Traité de l'Union Européenne, art. 3]

Le résultat des urnes traduit le rejet d'une gouvernance européenne qu'il convient pourtant d'imputer en priorité à la Commission européenne, au Conseil des ministres voire au Conseil de l'Europe où les représentants et gouvernants des Etats membres ont trahi la confiance et l'espérance en une Europe solidaire.

Le Parlement Européen élu au suffrage universel direct, paie, plus qu'il ne devrait, ce manque de solidarité dans la gestion de la crise économique qui a touché les plus faibles des citoyens-nés européens-nés. Matéo Renzi, dans *Le Monde* du 31 mai 2014 ne dit pas autre chose « *si l'Europe m'explique dans le détail comment je dois pêcher l'espadon mais ne me dit rien sur la manière de sauver un immigré qui se noie, cela veut dire que quelque chose ne va pas* »

Malheureusement le cocktail « précarité et conservatisme réactionnaire » conduit inévitablement à un recul des droits civiques et sociaux notamment pour les femmes. L'initiative citoyenne européenne « One Of us », fort heureusement rejetée, en est un parfait exemple. Est-ce là le futur qui se profile pour le Parlement Européen alors qu'il fut un des plus actifs précurseurs en matière de politiques publiques d'égalité entre les femmes et les hommes ?

Les droits des femmes, dans ce contexte potentiellement « *liberticide* » ne doivent pas être des variables de négociation ou d'ajustement comme cela a pu être le cas (le rejet du rapport Estrella sur la santé sexuelle et reproductive).



Les droits des femmes et les droits sexuels sont exemplaires et emblématiques d'une Europe fidèle à ses valeurs d'égalité, de solidarité et de justice sociale et, à ce titre, ils devraient figurer dans la charte des droits fondamentaux.

Retrouver l'essence de l'Union, en faire une lecture positive et précise de ses valeurs, demandera un vrai courage politique. C'est aussi un enjeu démocratique vis-à-vis des instances pilotées par les Etats pour que soit entendue la voix des eurocitoyens-nes sans entrainer de pratiques discriminatoires inter-Etats ou entre personnes. Ce n'est qu'en renouant avec cet engagement que l'Europe sortira de cette crise d'identité et de gouvernance.

Le Planning Familial, le 10 juin 2014



Le Droit à l'IVG exclu de la nouvelle loi sur le développement et la solidarité internationale !

(Paris, le 19 juin 2014) L'Assemblée Nationale vient d'adopter ce jeudi le projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI). S'il faut saluer l'adoption de cette loi qui permet enfin au Parlement d'exercer un contrôle sur les interventions françaises dans le domaine de l'aide publique au développement, Médecins du Monde, Le Planning Familial et Equilibre et Population tiennent en revanche à exprimer leur profonde inquiétude face aux choix des parlementaires de passer sous silence la question du droit à l'IVG.

« Nous sommes particulièrement préoccupés de constater qu'à deux reprises, tant à l'Assemblée qu'au Sénat, la représentation nationale a jugé préférable de rejeter un amendement proposant d'intégrer une référence explicite à la nécessité de promouvoir le droit à l'avortement sécurisé » soulignent les trois associations.

Elles regrettent vivement ce refus qui s'inscrit à contre-courant des objectifs même de la loi. La promotion de l'autonomisation des femmes et la lutte contre les inégalités de genre figurent parmi les deux priorités transversales de la loi. A ce titre, il aurait été pleinement justifié qu'il soit fait mention du droit à l'IVG.

La ministre des Droits des femmes, Mme Vallaud-Belkacem a elle-même prononcé un discours aux Nations Unies en mars 2014 dans lequel elle rappelait à la communauté internationale la détermination de la France à ne pas « accepter comme une fatalité les 50 000 femmes qui meurent chaque année des suites d'un avortement à risque et les millions d'autres mutilées à jamais pour n'avoir pas eu d'autre choix que de subir cet acte dans des conditions épouvantables ». Une politique d'aide au développement, qui se veut responsable et solidaire, ne peut faire l'impasse sur cette réalité !

Les associations déplorent par ailleurs que « face aux récentes initiatives des mouvements anti-choix qui cherchent à obtenir l'arrêt de l'aide européenne en faveur de l'accès à l'avortement (cf l'initiative « one of us »), la France n'ait pas saisi l'occasion du vote de la LOP pour, au contraire, réaffirmer sans ambiguïté sa volonté politique d'agir à l'international en faveur du droit à l'IVG sécurisée ».

Contacts presse

I Aurélie Defretin, Médecins du Monde

infomdm@medecinsdumonde.net - 01 44 92 13 81 / 06 09 17 35 59

I Dominique Audouze, Mouvement français du Planning familial,

Dominique.audouze@planning-familial.org - 01 48 07 80 79

I Nathalie Perrotin, Equilibres & Populations

Nathalie.perrotin@equipop.org - 01 53 63 80 49

Pour une généralisation de l'égalité entre les filles et les garçons ! Oui, l'égalité s'apprend à l'école !

Communiqué de presse du Collectif « Pour un avenir solidaire »

Nous, militant-e-s associatifs, syndicalistes, étudiant-e-s, lycéen-ne-s prenons acte aujourd'hui du « plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons » présenté par le ministre de l'Education nationale qui annonce sa généralisation dès la rentrée scolaire 2014-2015. Cette annonce intervient après des mois de rumeurs, d'intimidations et de campagnes de désinformation à peine déguisées.

Le collectif « Pour un avenir solidaire » note avec intérêt la volonté du gouvernement d'ancrer l'égalité filles-garçons dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui s'intègre dans l'ensemble du parcours scolaire des élèves, notamment en l'ouvrant résolument aux collégiens, et en demandant que cette thématique figure dans tous les projets d'écoles et d'établissements. Il juge très positif que l'égalité entre les filles et les garçons fasse désormais partie du quotidien professionnel de tous les enseignant-e-s, personnels d'encadrement de l'Education nationale (IA, IEN, IPR), en se félicitant qu'elle ait une place centrale dans leur formation initiale (ESPE) et continue. Le collectif « Pour un avenir solidaire » prend acte de la volonté de densifier les outillages pédagogiques en les étendant à tous les enseignants.

Cependant, le collectif « Pour un avenir solidaire » constate que le plan d'action proposé comporte quelques incertitudes. D'une part, le plan est centré sur « l'égalité des droits entre les filles et les garçons », ce qui pourrait avoir pour conséquence de renvoyer ces thématiques à une vision formelle et juridique. Or, ce sont bien les pratiques quotidiennes et les représentations minées par les stéréotypes de genre (termes qui semblent avoir disparu comme par magie) qui sont au cœur des enjeux de progrès réels de l'égalité. En les écartant, le gouvernement risque de renoncer à ce qui faisait l'originalité de ce dispositif : sa méthodologie, basée sur une approche par le genre. D'autre part, il juge la partie « implication et relation avec les familles » assez frileuse, les écoles et les EPLE étant seulement « invités à évoquer » le sujet dans les instances des établissements, laissant l'information aux parents à une possibilité ouverte lors de la seule réunion de rentrée. Enfin, le collectif « Pour un avenir solidaire » regrette que les acteurs-ices des associations éducatives partenaires de l'école ne soient pas mobilisés dans ce nouveau plan d'action, car il n'y a pas de progrès dans la promotion réelle de l'égalité entre les filles et les garçons sans une mobilisation de toutes les forces vives de l'éducation.

Si le collectif « Pour un avenir solidaire » regrette que la dénomination « ABCD de l'égalité » ait été abandonnée, il souligne d'autant plus l'importance d'une mise en œuvre effective de ce nouveau plan d'action dès la rentrée scolaire prochaine. En effet, rien ne serait pire que de fragiliser un projet si ambitieux à cause de quelques ultraréactionnaires, qui tiennent des propos mensongers pour manipuler les parents et leurs enfants et nourrir leurs représentations rétrogrades.

Car, oui, c'est en transmettant une culture de l'égalité dès la petite enfance que l'on favorise la parité dans toute la société. C'est en brisant les stéréotypes liés à l'orientation professionnelle que l'on lutte contre les inégalités salariales. C'est en prévenant les propos sexistes que l'on combat les discriminations, les violences et il reste encore du chemin à faire. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce statu quo dans une démocratie où l'égalité des sexes et des droits est invoquée comme un principe constitutionnel.

Aujourd'hui en France, seule une politique volontariste, qui se donne pour ambition d'agir en profondeur sur les représentations sociales et les mentalités, pourra venir à bout des inégalités femmes-hommes.

C'est pourquoi nous entendons poursuivre nos efforts pour la promotion et la généralisation réelle de l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons, au nom des valeurs qui nous rassemblent et qui sont inscrites sur le fronton de nos écoles : Liberté, Egalité, Fraternité.

Contacts presse : Véronique Sehier # 06 86 65 25 19

Exit le Ministère des Droits des Femmes rétrogradé en Secrétariat d'Etat : les priorités sont-elles ailleurs ?

Comment interpréter la volonté politique du gouvernement qui, revenant sur ses engagements « d'un ministère de plein exercice pour tout le quinquennat », a décidé la disparition du ministère des Droits des femmes ?

- Considère-t-il que les chantiers ouverts, pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité, ont abouti ?
- Ou encore que le programme du quinquennat en la matière est rempli ?
- Ou alors, qu'ils ne sont plus une priorité dans la crise que nous traversons ?

Si les avancées de ces deux dernières années sont à souligner avec la mobilisation pour la défense de l'avortement (site ivg.gouv.fr, suppression de la notion de détresse), contre les violences (avec dernièrement le téléphone grand danger), ou la loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes promulguée le 4 août dernier, nous savons qu'elles ne sont acquises qu'au prix d'une volonté politique forte, d'une vigilance face aux opposants et d'un accompagnement pour que l'ensemble des politiques publiques s'approprient les enjeux et que la société les intègre au point qu'elle ne tolère plus qu'on y revienne.

Or nous n'en sommes pas là : le mariage pour tous qui a oublié le pan de l'adoption et de la PMA, l'IVG toujours stigmatisée avec un accès difficile sur nombre de territoires, les aléas des ABCD de l'égalité et l'éducation sexuelle non encore intégrée, les inégalités salariales et la précarité des femmes, les discriminations, le sexisme et l'homophobie au quotidien, ...cela vaut bien un ministère. Il est plus que nécessaire pour faire avancer l'égalité réelle !

Le Planning Familial s'inquiète et s'indigne de cette décision qui va à l'encontre de l'intérêt des femmes et de la société toute entière.

Contacts presse :

Carine Favier # 06 88 52 09 10

Contraception & avortement : un seul et même droit pour l'autonomie des femmes, vers l'égalité femmes/hommes

Les 26 et 28 septembre se tiendront deux journées internationales importante pour l'autonomie des femmes et notamment celle pour l'accès à l'avortement sûr et légal dans le monde le 28.

Deux facettes d'un seul et même droit, fondamental au même titre que l'accès à l'éducation, celui du choix des femmes et de leurs droits à maîtriser leur fécondité bien au-delà d'une simple approche de santé publique !

Pour Le Planning Familial ces droits sont indissociables. En France, l'accès à la contraception et à l'avortement est légal mais l'injonction à la réussite contraceptive vire au tabou absolu pour l'avortement. En témoigne la culpabilisation de celles qui « échouent » et qui décident de ne pas poursuivre leur grossesse ! Pour Le Planning Familial, les femmes n'ont ni à se justifier, ni à se sentir coupables ni à demander pardon. Il a lancé un site d'information www.ivg.planning-familial.org où il est également possible de témoigner des difficultés rencontrées quant à l'accès à l'avortement en France. Enquête qui fera l'objet d'une publication.

Une véritable hypocrisie internationale règne sur ce sujet. 222 millions de femmes¹ dans le monde n'ont toujours pas accès aux services de planification familiale ; les avortements clandestins, faute d'un accès aisé à la contraception et à un avortement sûr est légal, sont responsables de 13% des décès maternels et 8 millions de femmes souffrent de complications.

La conférence du Caire (1994) « Population et Développement » va « fêter » ses 20 ans lors de la prochaine Assemblée Générale de l'ONU le 22 septembre. Le gouvernement français y sera représenté et il devra y avoir une parole forte. C'est le sens de l'initiative co-portée par Médecins du Monde, Equilibres & Populations et Le Planning Familial avec la remise du manifeste remis ce jour à Mesdames Touraine et Boistard.

Rappelons que les textes ne manquent pas pour inciter les Etats à prendre des mesures permettant aux femmes d'accéder aux services de planification familiale et à l'avortement de manière sûre et légale.

Et en France, en Europe et dans le monde, les droits des femmes à disposer de leur corps sont toujours malmenés. La Pologne, l'Irlande et Malte interdisent toujours l'avortement ; l'Espagne, la Hongrie, la Russie, la Suisse tentent d'en restreindre l'accès ou de ne plus le rembourser. Aux USA comme en Europe, les anti-choix veulent renforcer la clause de conscience, prônent l'abstinence, attaquent les centres pratiquant les avortements ou poussent à la reconnaissance du fœtus comme personne juridique... **De nombreuses femmes migrent alors dans l'indifférence générale pour mettre fin à une grossesse non prévue mais elles le paient au prix fort !**

Ces freins, obstacles, tabous et régressions autour de la sexualité des femmes, des hommes et particulièrement celle des jeunes cachent mal la difficulté de nos sociétés à reconnaître ce droit aux femmes de choisir quand et si elles veulent devenir mères.

Garantir à toutes et tous informations, choix, droit, et accès en toute sécurité et sans jugement à toutes les méthodes de contraception et à l'avortement, ici et là-bas est un combat universel !

Ce combat, Le Planning Familial le poursuit en France, en Europe et dans le monde avec l'IPPF et ses associations partenaires pour que s'appliquent enfin ces droits fondamentaux pour les femmes et les hommes partout et dans tous les pays, où qu'ils soient !

¹ 26% des besoins non couverts en matière d'accès à la contraception dans le monde dont 74% en Afrique de l'Ouest, 81% en Afrique centrale / entre 21 et 22 millions de grossesses interrompues par un avortement à risque dont 40% concernent les 15-24 ans. (FNUAP 2012)

Violences faites aux femmes : respecter les capacités à agir des femmes et reconnaître leur expertise

A l'occasion de ce 25 novembre et dans un contexte social délétère, Le Planning Familial réaffirme son engagement aux côtés de toutes celles qui, dans leur quotidien luttent pour que leur dignité soit respectée, pour leurs droits à être femmes et citoyennes du Monde.

En France comme ailleurs, les contextes politiques et économiques sont préjudiciables à l'avancée des droits malgré la lente évolution des sociétés sur l'approche de genre. Les femmes sont, et restent, toujours plus impactées et entravées par les politiques économiques menées et les intégrismes.

Si, Le Planning :

- se réjouit de la levée de *l'omertà* sur les violences faites aux femmes, de leur plus grande visibilité et prise en compte dans les politiques publiques ;
- reconnaît que mieux évaluer, comprendre et rendre visibles les violences subies quotidiennement en France par les femmes est un réel progrès ;
- se félicite que désormais, le lien entre rapport sociaux de sexe et violences faites aux femmes soit explicite et permette de faire évoluer nos sociétés contre toutes les formes de discriminations en reconnaissant à chacun-e son statut de sujet et non d'objet d'une norme sociale ;

Pour autant, la connaissance ainsi produite participe t-elle du respect dû à chaque femme victime de violences ? L'expertise est elle aujourd'hui garante de la prise en compte de chacune et surtout de la reconnaissance de sa capacité à agir bien que victime ?

Le Planning Familial, par sa pratique, s'interroge sur le recul de la parole donnée aux femmes au regard des discours *es-qualité*. Qui mieux qu'elles mêmes peuvent, car seules expertes de leur vie, décider de leur devenir, de ce qui leur fait sens pour elles et de l'espace de liberté qu'elles s'approprient ?

Nul ne peut décider à la place d'une personne qu'elle est victime, qu'à ce titre elle vit telle ou telle chose et qu'en tant que victime, elle ne peut déroger à un parcours convenu qui la sauverait de sa propre ignorance ! Cela ne participe pas des luttes du Planning Familial, de ses objectifs et de ses valeurs ni de ce que les femmes lui ont appris d'elles-mêmes.

Qui peut penser qu'ayant compris les processus à l'oeuvre, évalué les impacts de ces violences sur la vie des femmes, compris leurs blessures profondes et invisibles, elles n'auraient plus rien à nous apprendre ? L'éternelle opposition entre paroles expertes et ignorantes !

Les dogmes rassurent. Même élaborés à l'aulne des meilleures intentions, ils restent une entrave à la réflexion collective et partagée avec les femmes victimes de violences et nul ne peut parler en leur nom.

Le Planning Familial a confiance en la capacité des femmes à changer le monde, à sortir des violences qui leur sont faites, en s'appuyant sur la force collective pour que, malgré cet insoutenable traitement de la moitié de la population, les femmes soient enfin les égales des hommes.

Parce que rien ne peut ou ne doit justifier ces violences, elles doivent cesser pour toutes les femmes du Monde.

Contacts : Danielle Lanssade # 06 83 31 09 64 – Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

1^{er} décembre

Les femmes ne sont pas oubliées par le Sida mais par les institutions...

Financer la recherche sur « contraception et VIH » est une urgence !

Lors de la conférence mondiale sur le sida de Melbourne, l'OMS a appelé à la mobilisation pour renforcer les actions en direction des publics les plus exposés, rappelant **qu'en Afrique les filles et les jeunes femmes sont particulièrement touchées par l'épidémie.**

Le VIH est la principale cause de décès des femmes en âge de procréer dans les pays en développement : 63% des 15 - 24 ans vivant avec le VIH sont des filles et à l'échelle mondiale, elles ont des taux d'infection deux fois plus élevés que les jeunes hommes.

Lors de la conférence « [HIV Research for Prévention](#) » (HIVR4P) au Cap en octobre 14, premier congrès mondial exclusivement consacré à la prévention biomédicale, les chiffres de prévalence du VIH chez les femmes sont tombés comme un coup de massue : dans certaines régions d'Afrique du Sud, 45% des femmes de 23-24 ans suivies pour leur grossesse sont séropositives ! Dans ces mêmes régions, on estime qu'environ 7 à 10% des femmes de moins de 25 ans s'infectent chaque année.

Malgré cette situation dramatique, les femmes demeurent pourtant une population largement négligée par la recherche. Ainsi, **nous constatons une absence de données fiables sur l'impact de certains moyens de contraception sur l'acquisition ou la transmission du VIH.**

Or, depuis plusieurs années, **des inquiétudes se font jour sur le rôle que pourrait jouer le *Depro-Provera*®** (contraceptif injectable à base de progestérone, un des plus utilisés dans les zones de forte prévalence) dans l'augmentation de la vulnérabilité au VIH.

Selon certaines études observationnelles, **les femmes qui utilisent ce type de contraception auraient jusqu'à deux fois plus de risque de s'infecter par le VIH.**

En Afrique du Sud, si l'on exclut les préservatifs, les contraceptifs injectables représentent près de 75 % des méthodes contraceptives distribuées, dans un contexte de prévalence record de l'infection VIH. Et avec l'arrivée d'un « Dépo nouvelle génération », le *Sayana press*® à 1 \$, son utilisation va encore se répandre.

Si le *Depro-Provera*® est au centre des inquiétudes, les données sur les autres méthodes hormonales telles que l'implant, dont l'utilisation se développe dans ces pays, n'existent pas plus.

Il existe pourtant une étude, [l'essai ECHO](#), qui devrait permettre de répondre aux questions **concernant l'impact des trois options contraceptives spécifiques (*Depo-Provera*®, l'implant *Jadelle*® et le DIU cuivre) sur l'acquisition ou la transmission du VIH. Mais cet essai est en panne faute de financement !**

L'essai ECHO doit se poursuivre grâce au soutien de la France, de l'Europe et des institutions internationales, la santé des femmes est en jeu !

Contacts : Catherine Kapusta-Palmer # 07 86 77 10 19 – Carine Favier # 06 88 52 09 10

Janvier 2015 : 40 ans ! Le bel âge pour la liberté des femmes d'être mères ou pas !

Un enfant si je veux quand je veux !

Le Planning Familial se félicite des mesures annoncées le 16 janvier par Marisol Touraine, dans le cadre de l'anniversaire des 40 ans de la loi française sur l'avortement.

Ces mesures ciblent une meilleure information, une amélioration du parcours pour les femmes en demande d'IVG et un renforcement de l'offre.

Le remboursement à 100% de tous les actes afférents à la bonne réalisation de l'IVG représente une nouvelle avancée en favorisant l'accès de toutes à l'avortement, quelle que soit leur situation sociale, économique ou territoriale, mineures ou étrangères. Toutefois le maintien du délai de réflexion et de la clause de conscience grève encore la pleine reconnaissance du droit de choisir pour les femmes.

Les mesures visant à renforcer l'offre (*intégration de l'IVG dans les contrats d'objectifs et de moyens, mise en place de procédures garantissant la prise en charge des délais de 10 à 12 SG dans tous les centres hospitaliers, possibilité de la pratique des IVG instrumentales par les centres de santé, amélioration du statut des vacataires hospitaliers*) permettront que la loi s'applique enfin dans sa totalité et pour toutes les femmes.

Le rôle de l'information pour la connaissance et l'exercice des droits sur tous les territoires est primordial : nous saluons la création d'un numéro national en lien avec le site IVG.gouv.fr, et le lancement d'une campagne nationale d'information. Articulé avec les plateformes régionales, il doit garantir une réponse rapide de proximité.

L'évaluation, l'état des lieux et l'analyse des données (*création d'une commission nationale*) concernant l'application de la loi vont permettre une meilleure connaissance des réalités locales. Ils devront contribuer à garantir une véritable application et effectivité de la loi sur tous les territoires et pour toutEs.

Ces mesures, doivent s'accompagner des moyens à la hauteur des ambitions annoncées pour construire une base nécessaire au travail de destigmatisation de l'avortement, tant par l'évolution du regard social que par la déculpabilisation des femmes vis-à-vis de cet acte.

Dans le contexte européen actuel qui se dégrade pour l'IVG, ce plan donne un signal fort de la France quant à la reconnaissance du droit à l'avortement dans les droits humains fondamentaux.

2 rendez-vous pour cet anniversaire !

Samedi 17 janvier 9h : Bougez pour l'IVG : colloque à la Mairie de Paris IV, organisé par le Réseau Féministe en mouvement - FEM

Samedi 17 janvier 14h30 à Bastille : Manifestation nationale pour les droits des femmes « En avant toutes » organisé par le Collectif National pour les droits des Femmes - CNDF

Contacts : Véronique Sehier # 06 86 65 25 19 – Carine Favier # 06 88 52 09 10



ONU 2015 : pour une vraie politique internationale des droits des femmes !

Vingt ans après la 4^e conférence mondiale sur les droits des femmes, les Etats sont attendus à l'ONU. La France devrait saisir cette occasion pour porter sur la scène internationale son engagement affiché pour les droits des femmes.

Du 9 au 20 mars prochain, les représentants-es des Etats du monde entier vont se réunir à New-York lors de la 59^e session de la CSW (Commission de la condition de la femme). Ils examineront les progrès réalisés depuis la conférence de Pékin de 1995, lors de laquelle ils avaient signé un programme d'action en faveur de l'égalité des sexes. Ils s'étaient notamment engagés à garantir l'accès à l'éducation et à l'information en matière de sexualité et à revoir les sanctions existantes contre les femmes en cas d'avortement. Ils avaient également affirmé que les femmes étaient « maîtresses » de leur sexualité – une première !

Vingt ans plus tard, que reste-t-il de cette conférence historique ? Dans de nombreux pays, le programme d'action a inspiré des politiques qui ont amélioré la vie des femmes, mais les progrès sont insuffisants et nombre de promesses sont restées lettres mortes. L'accès à l'avortement, soigneusement écarté des débats internationaux, est toujours contesté dans des pays aussi proches que l'Irlande, Malte, la Pologne, l'Espagne ou Chypre. Quant à l'éducation à la sexualité, elle est devenue le nouveau cheval de bataille des réactionnaires en tous genres, en France mais aussi en Allemagne, où l'on voit des groupes de « Parents inquiets » demander la fin des séances dans les écoles.

Porter une parole forte pour les droits des femmes

Conscient des progrès qu'il reste à réaliser, Le Planning Familial organise un évènement le lundi 9 mars à New-York sur l'éducation à la sexualité, en parallèle de la CSW. Il réunira Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat aux droits des femmes, ainsi que des intervenants-es de l'OMS, du FNUAP et de l'IPPF. La France, qui s'est distinguée par ses mesures récentes en faveur du droit à l'avortement, devra poursuivre ses efforts à l'international et prendre une position forte et assumée pour l'accès à l'éducation à la sexualité dans le monde. Il s'agit d'un droit humain et d'un enjeu crucial pour l'autonomie des femmes et l'égalité des sexes.

Informations pratiques :

Education à la sexualité : tremplin vers l'émancipation et l'égalité

Exemple dans trois pays. L'éducation à la sexualité en pratique ?

- Pascale BOISTARD – Secrétaire d'Etat aux droits des femmes – France
- Représentant-e du gouvernement d'Afrique du Sud (à confirmer)
- Elke FERNER - secrétaire d'Etat au ministère de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse – Allemagne

Les enjeux d'une éducation à la sexualité intégrée pour l'Égalité et l'Émancipation.

- Fédération international du Planning Familial – IPPF
- Fonds des Nations-unies pour la Population – FNUAP
- Organisation mondiale de la santé – OMS

Lundi 9 mars, 11h30 – 12h45

ECOSOC Chamber, Conference Building, Nations-Unies, New-York

Contact : Christine Mauget # 06 71 39 44 87



Communiqué - 18 mars 2015

Prostitution : la pénalisation nuit gravement à la santé

Les 30 et 31 mars prochains, la proposition de loi sur la prostitution sera examinée en première lecture au Sénat. Nous, associations de santé qui travaillons au plus près des prostituéEs, avons à maintes reprises alerté les parlementaires sur les risques sanitaires et les violations de droit que constituait ce texte pour les personnes concernées. Dans son avis rendu en juillet 2014, la commission spéciale du Sénat a entendu certaines de nos recommandations : elle a confirmé l'abrogation du délit de racolage et supprimé l'article 16, qui visait à pénaliser les clients. Si cet avis ne permet pas de dissiper nos inquiétudes sur le caractère globalement néfaste d'une loi spécifique sur la prostitution, il reconnaît néanmoins que pénaliser le racolage ou pénaliser les clients, c'est d'abord pénaliser les prostituéEs et entraver dangereusement leur accès à la santé et aux droits.

Noté il y a douze ans jour pour jour, le délit de racolage a largement dégradé les conditions de santé et d'exercice des personnes qui se prostituent. Rejetées de l'espace public, moins accessibles aux associations de soutien et de prévention, elles sont aussi davantage exposées aux violences et aux risques, et moins en capacité de négocier des rapports protégés. Voilà le bilan d'un article de loi absurde guidé en 2003 par des préoccupations morales et sécuritaires.

Or la pénalisation des clients répond aux mêmes postures idéologiques, ignorant délibérément la réalité de terrain et le vécu des personnes concernées. Tout laisse donc à penser qu'elle sera suivie des mêmes effets. Le "modèle" suédois, cité en référence par les partisans de la pénalisation, a d'ailleurs été vivement critiqué dans une série de publications du journal médical *The Lancet*¹ en juillet 2014. Qualifié de "*pire modèle qui puisse exister*" il s'est traduit par de graves violations de droits pour les personnes qui se prostituent et une exposition accrue aux violences et au VIH. Ce bilan est d'ailleurs parfaitement en phase avec les nombreux avis rendus ces dernières années par les institutions internationales (PNUD, OMS, ONUSIDA) ou françaises (CNS, IGAS, CNCDH).

La Commission spéciale du Sénat a, elle aussi, fait valoir que la pénalisation des clients "serait inefficace pour lutter contre les réseaux et placerait les prostituées dans un isolement encore plus grand". Nous approuvons cette position et demandons aux parlementaires de la confirmer en séance.

Nous appelons sénatrices et sénateurs à rejeter toute mesure coercitive ou stigmatisante à l'égard des prostituéEs. Nous les invitons à concentrer leurs efforts sur la lutte contre la traite et pour un accès inconditionnel aux dispositifs de droit commun d'accompagnement social et sanitaire.

Ne sacrifions pas la santé et la sécurité des personnes concernées par la mise en place de mesures répressives dont elles seraient à nouveau les premières victimes.

Contacts presse :

Antoine Henry (AIDES) : 06 10 41 23 86

Aurélié Defretin / Lisa Veran (Médecins du Monde) : 01 44 92 13 81 / 14 31 // 06 09 17 35 59

Carine Favier (Le Planning Familial) : 06 88 52 09 10

¹ The Lancet, HIV and Sex workers, July 2014, P66 "Human rights violations against sex workers: burden and effect on HIV". Decker, Crago, Chu, Sherman, Seshu, Buthelezi, Dhaliwal, Beyrer.

Merci aux 40 députés qui ont supprimé le délai de réflexion pour l'avortement

Merci aux 40 députés (contre 22) d'avoir reconnu aux femmes un statut de personnes majeures qui n'ont pas besoin d'un texte de loi pour réfléchir à interrompre ou non une grossesse non prévue !

Comme l'affirme le Planning Familial depuis plus de 40 ans, la prise de décision d'interrompre ou non une grossesse non prévue est de la seule responsabilité des femmes, seules expertes de leur vie pour décider.

Comme la suppression de la notion de détresse en janvier 2014, ce vote pour l'inscription dans la loi de la suppression du délai de réflexion entre deux consultations médicales permet aux femmes de faire leur choix éclairé en toute connaissance de cause et à leur rythme.

L'IVG comme tout acte médical doit se faire dans de bonnes conditions, sans jugement moral et avec des professionnel.le.s formé.e.s pour cela, ce qui nécessite des moyens dédiés.

Un dernier verrou persiste : la double clause de conscience pour les professionnels, spécifique à l'IVG : elle doit également être supprimée.

Contacts presse :

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 et Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77, membres bureau du Planning Familial

La loi de santé : des avancées...à concrétiser !

Les député-es ont voté en première lecture le projet de loi santé présenté par Marisol Touraine. Cette loi contient de réelles avancées, et inscrit l'égalité femmes hommes dans les objectifs de santé.

Dans un contexte français où les inégalités sociales de santé s'accroissent, elle doit s'accompagner d'un renforcement de la prévention, notamment en matière de santé sexuelle.

L'amélioration de l'accès aux soins pour toutes et tous contribue à la lutte contre ces inégalités qui touchent particulièrement les femmes. La généralisation du tiers payant est une mesure incontournable pour lutter contre le renoncement aux soins.

Plusieurs mesures vont permettre d'améliorer le parcours des femmes en matière de contraception et d'IVG:

- Suppression du délai de réflexion, qui renforce leur légitimité à décider pour elles-mêmes. Enfin, elles sont reconnues capables de réfléchir le temps qui leur est nécessaire ! 2 jours, 7 jours, 15 jours ... !
- Accès à la contraception d'urgence dans toutes les infirmeries scolaires sans autorisation parentale
- Elargissement des compétences des sages-femmes à la pratique de l'IVGm
- Et, pour la première fois, inscription d'un droit opposable : le droit à l'information sur tous les moyens de contraception et sur toutes les méthodes d'avortement.

Cette reconnaissance de l'autonomie des femmes et de leur légitimité à choisir d'interrompre une grossesse non voulue, celle des jeunes à accéder à la santé sexuelle sans autorisation parentale va lever certains obstacles et favoriser les démarches autonomes de chacun-e pour exercer ces droits. Pour autant l'âge plancher éliminera des dispositifs les moins de 15 ans, peu nombreux, qui effectuent des démarches autonomes en matière de prévention et de soins en santé sexuelle.

L'enjeu est maintenant de mettre en place les conditions pour accéder aux informations, aux services et aux soins, sur tous les territoires, dans de bonnes conditions d'accueil et d'accompagnement et dans la proximité. Il s'agit de mettre en œuvre la loi avec des professionnel-les formé-es, et en s'appuyant sur toutes les ressources du territoire, dans une approche globale et positive de la sexualité qui facilite réellement le parcours de prévention et de soins en matière de santé sexuelle.

Et de faire appliquer la loi, toute la loi, avec les moyens nécessaires !

Reste à lever la « double clause de conscience » pour faire de l'IVG un acte médical comme un autre, et à affronter la question posée par toutes les femmes qui ne trouvent pas de réponse à une demande d'IVG en France.

Les centres de planifications, les établissements d'information, les professionnelles et les bénévoles, tout.e.s les militant.e.s du Planning Familial continueront de poursuivre cet objectif.

Contacts : Martine Leroy # 06 77 60 15 16 – Véronique Schier # 06 86 65 25 19



Refonder l'Ecole, c'est engager la réforme du collège ! Ou quand les questions du latin et du grec ne sauraient masquer les véritables enjeux !

Mobilisées dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, convaincues depuis toujours que notre pays a besoin d'une Ecole plus juste et plus efficace, d'une Ecole bienveillante, d'une Ecole ouverte sur son environnement, d'une Ecole coopérant avec les autres acteurs éducatifs, les associations du CAPE soutiennent la réforme du collège.

A l'heure où la défiance s'amplifie à l'égard des institutions de la République, à l'heure du doute sur la capacité à maîtriser l'avenir, il est de la responsabilité des Associations partenaires de l'école, mouvements pédagogiques et associations d'éducation populaire, de s'engager afin d'accompagner les acteurs de terrain pour limiter les effets sélectifs du collège.

La loi réforme du collège, qui s'inscrit dans la loi de refondation, marque une étape de plus dans la construction d'une Ecole digne de la République, parce qu'attentive à chaque enfant. Ce sont en effet les enfants et les jeunes de France qui payent aujourd'hui au prix fort le statu quo. Nous portons l'ambition d'un collège qui veille bien sur tous les élèves, qui prépare tous les élèves à l'étendue, la complexité et la diversité des savoirs, qui mobilise, grâce aux dynamiques des projets éducatifs, plusieurs disciplines pour élucider des situations, comprendre des environnements, se familiariser avec la conceptualisation.

En cela nous soutenons le principe d'un collège unique qui aide tous les adolescents à prendre confiance en eux, à prendre plaisir à travailler et à comprendre.

Réformer le collège, c'est agir pour que la République laïque tienne ses promesses, celles de l'égalité, de la justice et de l'accès aux savoirs émancipateurs et à la liberté de penser. Elle participe d'un nouvel élan public territorial et national pour une éducation partagée, véritable investissement pour un avenir solidaire, permettant alors à tous les citoyens de recouvrer la confiance dont ils ont tant besoin en période de crise économique, culturelle, sociale et morale.

Réussir la réforme du collège, c'est faire le pari de l'intelligence collective, c'est miser sur la créativité, l'engagement des acteurs de l'éducation, c'est oser l'innovation. C'est aussi accepter d'inscrire tout cela dans le temps : temps de la réflexion et de la concertation, temps de la mise en œuvre, temps nécessaire à l'évolution des pratiques professionnelles.

Notre pays a besoin de permettre à tous ses enfants de se cultiver, de s'instruire et de se former. Un pays qui laisse croire à un seul de ses enfants qu'il est sans avenir est un pays qui hypothèque l'avenir. Et nous ne connaissons aucun parent qui veuille que cet enfant soit le sien !

Membres du CAPE : AFEV, AFL, ATD Quart Monde, CEMÉA, CRAP-Cahiers pédagogiques, Éclaireuses et éclaireurs de France, Éducation & Devenir, Fédération française pour l'UNESCO, FESPI, Fédération Léo Lagrange, Fédération nationale des CMR, Fédération des AROEVEN, Fédération nationale des Francas, FNEPE, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, Mouvement Français pour le Planning Familial, Mouvement français des Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (Foresco), OCCE, Fédération Générale des PEP, Peuple et Culture.

Contacts presse : #Véronique Séhier 06 86 65 25 19 #Caroline Rebhi 06 59 87 03 20



Les jeunes LGBTQI face aux violences et aux discriminations : un enjeu de droit et de santé publique

La Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (17 mai) devrait être l'occasion d'attirer l'attention sur la situation des jeunes LGBTQI en France et en Europe.

Il y a deux ans, la France ouvrait le mariage aux couples de même sexe, une mesure soutenue par Le Planning Familial. Si le défi législatif a été relevé, il faut désormais redoubler d'efforts en matière d'éducation et de prévention des discriminations et des violences contre les personnes LGBTQI (Lesbiennes-Gay-BiEs-Trans-Queer-Intersexes), et notamment auprès des jeunes générations.

Le Planning Familial, qui intervient sur le terrain lors de ses permanences et ses séances d'éducation à la sexualité, s'alarme en effet des discriminations spécifiques dont sont victimes les jeunes LGBTQI : insultes, rejet, exclusion, violences... Comme le soulignait l'INPES en 2014, ces discriminations à caractère homophobe se caractérisent notamment par la faiblesse du soutien de la famille (pouvant aller jusqu'aux mauvais traitements durant l'enfance), la faible intervention des adultes par crainte de « contagion » du stigmaté (...) et la précocité des préjugés.¹

À un âge où l'affirmation et la construction de soi sont des enjeux importants, cette situation est lourde de conséquences : aujourd'hui encore, les jeunes LGBTQI présentent un risque de suicide nettement plus élevé que la population générale du même âge². Au quotidien, cela peut également décourager les jeunes LGBTQI à la recherche de conseils et d'un suivi médical adapté. C'est particulièrement vrai pour les jeunes lesbiennes, dont les difficultés sont restées longtemps invisibles – le terme « lesbophobie » vient seulement de faire son entrée dans « Le Petit Robert 2015 » et il ne figure toujours pas dans le nom officiel de la journée internationale du 17 mai.

Il s'agit donc d'un enjeu important en termes de droit et de santé publique, qui appelle des mesures ambitieuses, aussi bien du côté de la Santé que de l'Education nationale, et notamment :

- La formation des professionnels-les de l'éducation et de la santé aux questions des discriminations contre les personnes LGBTQI
- La mise en œuvre effective des trois séances d'éducation à la sexualité par an par tranche d'âge, du CP à la Terminale – conformément à la loi de 2001 et à la circulaire de 2003³
- Le soutien, y compris financier, et le renforcement des liens inter-associatifs pour lutter ensemble contre l'homophobie et le sexisme

Pour Le Planning Familial, qui a fait de l'engagement des jeunes une priorité, il est nécessaire de prendre en compte les réalités de vie des jeunes LGBTQI. L'association y veillera... tous les jours de l'année !

« Le genre de l'injure ». Mardi 19 mai à partir de 18h30, Le Planning Familial organise un apéro-débat sur les injures contre les personnes LGBTQI, leurs liens avec le sexisme et leur signification. En présence de Christine Bard, professeure d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers, qui dirige le programme de recherche GEDI - Genre et discriminations sexistes et homophobes. 4, Square Saint-Irénée, 75011 Paris. Inscriptions : secretariat@planning-familial.org

Contacts : Carine Favier # 06 88 52 09 10 & Véronique Séhier # 06 86 65 25 19

¹ Les minorités sexuelles face au risque suicidaire, INPES 2014 <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1291.pdf>

² Ibid.

³ Loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception et Circulaire n°2003-027 du 17-2-2003

CP de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) Malades étrangers : le couloir de la mort à la française

Quatre ans jour pour jour après la réforme du droit au séjour pour soins, et à la veille des débats parlementaires autour de la future loi Immigration, nos associations dénoncent le traitement inhumain réservé par l'Etat à des malades étrangers.

Tout a commencé le 16 juin 2011. Une réforme brutale du droit au séjour pour soins permet alors l'expulsion de personnes gravement malades vers des pays n'offrant aucune garantie d'accès aux soins. **Alors que François Hollande s'était engagé à revenir sur cette réforme** au cours de son mandat, nous constatons depuis mai 2012 la constante dégradation des conditions d'accès au séjour pour soins et une accélération sans précédent des placements en rétention de malades étrangers en vue de leur expulsion.

Nous parlons de personnes atteintes notamment du VIH, d'une hépatite ou d'un cancer, résidant en France parfois depuis de nombreuses années, que l'Etat décide d'expulser mettant leur vie en péril. Des pratiques illégales se généralisent : certains préfets court-circuitent les avis des médecins, certains médecins ignorent délibérément les circulaires du ministère de la santé... et au bout de la chaîne, des personnes gravement malades enfermées ou expulsées. Comme cette femme séropositive, vivant en France depuis bientôt 10 ans : le renouvellement de son titre de séjour vient d'être refusé, remplacé par une obligation de repartir en République Démocratique du Congo où elle ne pourra avoir accès aux traitements VIH (seuls 15% des malades congolais avaient accès aux traitements antirétroviraux en 2013)

Dans un contexte où les expulsions priment trop souvent sur le droit à la santé, des malades étrangers se retrouvent pris en tenaille entre des préfets exerçant des prérogatives médicales et quelques médecins d'ARS mis dans un rôle policier. Ils vivent sous la menace d'un retour forcé, retour qui signifierait souvent condamnation à mort eu égard à la gravité de leur pathologie. Faire valoir leurs droits est devenu un véritable parcours du combattant, souvent vain. Les plus vulnérables finissent par y laisser leur santé, les moins chanceux y laisseront leur vie.

Ce que l'Etat réserve désormais à de nombreux malades étrangers, c'est bien un couloir de la mort qui ne dit pas son nom.

Pour nos associations, rien ne peut justifier de sacrifier la vie de personnes malades. Aujourd'hui 16 juin, nos militants ont investi des lieux symboliques dans plusieurs villes en France, afin de dénoncer cette politique. **Nous demandons au Président de la République de tenir ses engagements.** Il doit mettre un terme au traitement indigne réservé aux malades étrangers et surseoir aux procédures d'expulsion afin que les dossiers soient réexaminés. Il lui appartient de réaffirmer au plus vite le primat des enjeux de santé sur les objectifs de contrôle migratoire. Un dispositif transparent doit être mis en place, sous la tutelle exclusive du Ministère des Affaires sociales et de la Santé, afin de garantir la protection des étrangers gravement malades. Le projet de loi immigration prévoit pourtant le transfert des compétences du ministère de la Santé au ministère de l'Intérieur, nous appelons les parlementaires à refuser d'endosser la responsabilité d'un tel désastre.

Les membres de l'ODSE sont : ACT UP Paris, l'Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS), AIDES, ARCAT, le CATRED, CENTRE PRIMO LEVI, la CIMADE, le COMEDE, le COMEGAS, CRETEIL-SOLIDARITE, DOM'ASILE, la FASTI, la FTCCR, GAIA Paris, le GISTI, LA CASE DE SANTE, la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, MEDECINS DU MONDE, Le Planning familial (MFPF), le MRAP, le Réseau Louis Guilloux, Sida Info Service (SIS), SOLIDARITE SIDA, SOS HEPATITES

Contact : Carine Favier # 06 88 52 09 10



Accès à la PMA : suivons l'avis du HCEfh !

Le Planning Familial salue l'avis rendu ce mercredi 1^{er} juillet par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) en faveur de l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à « toutes les femmes sans discrimination ».

Dans une contribution rendue publique le mercredi 1^{er} juillet, le HCEfh recommande d'étendre l'ouverture de la PMA pour toutes les femmes seules ou en couple, quelle que soit leur orientation sexuelle. Dans un contexte de recomposition des schémas familiaux et parentaux, cette ouverture permettrait de remédier aux discriminations auxquelles se heurtent chaque année des milliers de femmes françaises, contraintes de recourir à des PMA coûteuses à l'étranger, voire à des méthodes peu sûres, avec les risques sanitaires que l'on connaît (moindre suivi gynécologique, infections sexuellement transmissibles, etc.).

Le Planning Familial soutient cet avis qui est cohérent avec les valeurs d'égalité défendues depuis toujours par l'association. Il réaffirme que toutes les femmes qui souhaitent avoir des enfants doivent bénéficier d'un égal accès aux services de santé sexuelle et reproductive appropriés, sans aucune entrave extérieure – qu'elle soit politique, religieuse ou juridique.

L'extension de l'accès à la PMA était une des promesses du candidat François Hollande. Il est temps de la concrétiser !

Contacts : Carine Favier # 06 88 52 09 10 et Véronique Séhier # 06 86 65 25 19



La conférence ICASA 2015 au Zimbabwe :

Un choix incohérent et obscur de la Society for AIDS in Africa (SAA)

Initialement prévue en Tunisie, l'International conférence on AIDS and STI in Africa (Icasa) organisée tous les 2 ans aux alentours du 1er décembre, doit finalement avoir lieu au Zimbabwe.

L'information a été officiellement annoncée par la Society for AIDS in Africa (SAA) le 23 juin, après avoir, en mai dernier, communiqué de façon brutale l'annulation et le report de la conférence initialement prévue.

La décision de la SAA est particulièrement originale : les agressions et les discriminations envers les homosexuels sont reconnues comme un facteur aggravant de l'épidémie, la SAA fait cependant le choix d'organiser sa conférence dans un pays dont le président est notoirement homophobe.

Robert Mugabe a en effet eu des propos anti-gay d'une extrême violence : « L'Eglise dit que l'homosexualité est une abomination. C'est aussi le cas dans notre propre culture. Les hommes qui participent à ce genre de pratique mériteraient d'être castrés ».

Le Zimbabwe n'est pas un pays sûr pour les activistes de la lutte contre le sida. L'expérience montre d'ailleurs que le plus grand risque pour ces derniers réside bien souvent dans les politiques discriminantes des Etats : organisée au Sénégal en 2008, l'icasa avait été suivie de l'emprisonnement de neuf militants de AIDES Sénégal, poursuivis pour « association de malfaiteurs et pratiques contre nature ».

Les motivations de la SAA ne résident certainement pas dans la cohérence de la lutte ou le respect des congressistes qui doivent en plus mettre en place des actions sur leur territoire pour le 1er décembre et qui ont réservé de longue date leur déplacement à Tunis.

Les activistes de la lutte contre le sida souhaitent des conférences de qualités, mises en place sur des territoires cohérents et organisées bien en amont, sans précipitation et de façon transparente. Ces événements doivent leur permettre d'acquérir de nouveaux pouvoirs tant en matière de lutte contre le sida qu'en terme de droits pour toutes les communautés concernées par le VIH.

Nous militants de la lutte contre le sida décidons de boycotter cette conférence et appelons l'ensemble du monde de la lutte contre le sida à faire de même !



Et les professeures Françoise BARRE-SINOUSI, lauréate 2008 du Prix Nobel de Médecine ou Physiologie, Hakima HIMMICH, Présidente de l' ALCS et professeure de médecine, et Christine KATLAMA, du département des maladies infectieuses et tropicales de l'unité infection et immunodépression de l'hôpital Pitié-Salpêtrière.

Contact : Carine Favier # 06 88 52 09 10



Avortement : hier l'Espagne, aujourd'hui le Portugal, et demain ?

Le 21 juillet, le Parlement portugais a voté une loi restreignant l'accès des femmes à l'avortement, marquant ainsi un recul sur le terrain de la libre disposition de son corps. Nous condamnons le vote de cette loi inique, qui non seulement marque un retour en arrière, mais est aussi dangereuse pour la vie de milliers de femmes portugaises.

Alors que les Portugaises pouvaient depuis 2007 avorter librement et gratuitement, elles devront dorénavant payer tous les actes médicaux liés à l'interruption de grossesse, et se soumettre à des entretiens préalables qui visent ni plus ni moins à les empêcher d'avorter (en détaillant les allocations auxquelles elles pourraient prétendre en cas de naissance).

A l'instar de l'Espagne en 2014, le Portugal est passé d'une législation progressiste à une législation réactionnaire, qui cède sous le poids des conservatismes et considère les femmes comme des êtres inférieurs, qui ne sauraient prendre une décision de manière libre et éclairée. Nous le rappelons, encore et toujours : une femme qui veut avorter sait ce qu'elle fait. Tenter de l'empêcher de le faire est une violence.

Les avortements clandestins tuent 47000 femmes par an dans le monde. Sur 46 millions d'avortements réalisés chaque année, 20 millions le sont dans des conditions illégales et dangereuses. La conséquence c'est que toutes les 9 minutes, une femme meurt des suites d'un avortement clandestin (chiffres de l'OMS). Le Portugal, avec sa nouvelle législation ne va faire qu'alourdir le bilan ! Restreindre le droit d'avorter, c'est donc pousser les femmes dans la clandestinité. Les plus riches iront avorter dans des pays où c'est autorisé. Les autres devront s'en remettre aux méthodes à risque, dont on connaît trop bien les conséquences sanitaires désastreuses.

Nous nous inquiétons des nombreuses menaces qui pèsent sur l'avortement en Europe. C'est la Pologne qui a adopté en 1993 une législation drastique en la matière, et qui n'autorise l'avortement qu'en cas de viol ou de risques vitaux pour la femme. C'est l'Espagne qui a récemment restreint l'accès à l'avortement pour les mineures, après avoir échoué dans leur tentative de le restreindre pour toutes les femmes. C'est l'Irlande qui, malgré de très timides tentatives d'évolutions législatives en la matière, continue de l'interdire, condamnant ainsi des femmes littéralement à mort. C'est l'Italie, dénoncée en 2012 par le Conseil de l'Europe, où en moyenne 70% des médecins (voire 90 à 95% selon les régions) sont objecteurs de conscience/évoquent l'objection de conscience pour ne pas pratiquer d'avortement. C'est la Hongrie, dont l'actuel gouvernement finance des campagnes anti-avortement. C'est Malte, qui l'interdit en toutes circonstances. Les Européennes sont inégales en la matière. Allons-nous tolérer cette situation encore longtemps ? **L'Union européenne va-t-elle continuer de faire la sourde oreille sur ce sujet ?**

Le 17 janvier dernier, alors que nous célébrions les 40 ans de la loi autorisant l'avortement en France, nous avons pris [l'engagement de nous battre pour que l'avortement soit légalisé à l'échelle de l'UE](#), que toutes les femmes soient libérées du poids d'une grossesse non désirée, partout. Le droit des femmes à disposer de leur corps ne doit plus être l'angle mort des politiques européennes !

Signataires

- Féministes en Mouvements (Osez le féminisme !, FIT Une femme un toit, Adéquations, Réseau Rupture, Libres Mariannes, Ligue du droit international des femmes, Féminisme et géopolitique, Collectif Féministe Contre le Viol, SOS sexisme, Femmes pour le dire, femmes pour agir, Mémoire Traumatique et Victimologie, Mouvement français pour le Planning familial, Du côté des femmes, Femmes solidaires, Assemblée des femmes, Réussir l'Égalité Femmes-Hommes, Coordination pour le Lobby Européen des Femmes, Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes, ANEF, l'Escale Solidarité Femmes)
- Ligue de l'enseignement
- Les Georgette Sand
- Les effronté-e-s
- FEMEN
- La Maison des Femmes de Paris
- L'UEC
- Le MJS
- L'UNEF

Contacts : Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 et Carine Favier # 06 88 52 09 10



COLLECTIFSANTÉ 2015



A la faveur de l'été, le Gouvernement coupe dans la santé mondiale

Paris, le 29 juillet 2015 - Le Collectif Santé 2015 avait interpellé François Hollande sur la politique de la France en matière de santé mondiale. Afin de lever certaines zones d'ombre du courrier de réponse, le Collectif a rencontré ses équipes en début de semaine. Si les discours se sont voulus rassurants, les coupes budgétaires pour la santé mondiale se confirment. La lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, et la santé des femmes et des enfants au Sahel seraient directement touchées. **La santé mondiale, une priorité de l'aide française au développement, vraiment ?**

La France amputera sa contribution pour 2015 au Fonds Mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme de 40 millions d'euros. **Ces 40 millions de coupe s'ajoutent à une longue liste d'engagements annoncés mais non tenus :**

- 27,5 millions d'euros ne sont toujours pas décaissés pour Gavi, l'alliance des vaccins ;
- Plusieurs projets pour l'accès aux soins des enfants du Sahel ont été signés avec des Etats de la bande sahélienne mais la France cherche toujours comment les financer.
- L'initiative Muskoka (engagement financier pour les droits sexuels et reproductifs, la santé materno-infantile dont la lutte contre la sous-nutrition) va prendre fin en 2015 et ne sera pas renouvelée.

Sur un budget annuel total de 600 millions, cela représente près de 15% de coupes sèches.

Par ailleurs, le 10 juillet dernier, lors de conférence des donateurs à New York, la France a promis un effort supplémentaire de 150 millions pour combattre l'épidémie Ebola et soutenir la reconstruction des pays affectés : peut-on y croire, au vu des coupes successives et du non respect des engagements pris ?

Les 80 millions de coupe opérés sur 2015, montant infime au regard du budget de l'Etat, auront des répercussions bien réelles sur l'état de santé des populations les plus vulnérables. Nos organisations réfutent l'argument de politique de réduction budgétaire comme justification des coupes en matière de santé. Nous ne partageons pas non plus la stratégie d'une flexibilité des aides publiques en réaction à des situations spécifiques. Les fonds d'urgence existent pour cela.

Sous couvert d'économies à court terme, ce sont des dépenses plus importantes à venir et des vies qui sont en jeu. L'impact sur les populations avec lesquelles nous travaillons au quotidien sera, lui, clairement mesurable, dont notamment :

- 416 000 personnes atteintes de tuberculose n'auront pas accès aux traitements
- 875 000 enfants ne seront pas vaccinés
- 50 000 enfants ne seront pas traités contre la malnutrition
- 470 000 femmes n'auront pas accès à la planification familiale
- 100 000 personnes séropositives qui seront privées de traitement et de suivi médical

Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères n'a toujours pas répondu aux sollicitations de notre Collectif, signe que la santé et le développement ne sont plus des préoccupations du Quai d'Orsay.

Nos organisations appellent le gouvernement à respecter les promesses faites aux pays et populations affectées et à maintenir un engagement financier à la hauteur de ces enjeux. Il en va de sa crédibilité

auprès des pays partenaires et sur la scène internationale mais également de son propre intérêt tant les questions sanitaires ne s'arrêtent pas aux frontières.

Contacts presse :

Pauline Pruvost – Global Health Advocates France ppruvost@ghadvocates 06 72 90 74 32

Notes aux rédactions :

- Le Collectif santé 2015 est composé d'Action contre la Faim, Equilibres & Populations, Global Health Advocates France, Médecins du Monde, Oxfam France, le Planning Familial, Sidaction et Solthis.
- Son mandat consiste à défendre la santé comme une priorité politique française et à s'assurer qu'elle soit adéquatement financée, en particulier lors des arbitrages budgétaires pour l'année 2016.
- Inquiet des annonces de diminution de crédits affectés à l'aide au développement (-7%), Le Collectif Santé 2015 avait interpellé en juin le Président de la République sur les coupes budgétaires en matière de santé mondiale et ont été reçu en début de semaine par l'Elysée.
- Les coupes concernées sont :
 - Les engagements Français pris au G8 de Muskoka pour la santé maternelle et infantile sont répartis entre :
 - Une dotation annuelle de 25 millions à un consortium onusien composé de l'UNICEF, du FNUAP, de l'OMS et d'ONU femmes. En 2015, la dotation sera réduite de 5 millions.
 - Une dotation de 48 millions annuels à l'AFD.
 - L'Initiative Santé Solidarité Sahel (I3S) ne sera pas financée par des fonds additionnels issus des financements innovants comme annoncé par Ministre délégué au développement lors du lancement de l'initiative. Les projets déjà engagés seront vraisemblablement financés par la dotation « muskoka » de l'AFD déjà contrainte.
 - La contribution 2014 à UNITAID a été réduite de 25 millions d'euros par rapport à 2013. C'est un mauvais signal lancé par le pays à l'origine de la création de ce mécanisme. Justifier cette coupe par le financement de projets contre la fièvre Ebola ne fait que mettre en compétition les malades.
 - 27,5 millions n'ont pas été décaissés sur la contribution 2011-2015 à Gavi. La France est pour le moment le seul Etat bailleur à ne pas avoir prévu le décaissement complet de sa contribution actuelle.
 - La contribution de la France en 2015 au Fonds Mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme sera de 320 millions en droits constatés contre une promesse présidentielle de 360 millions annuels.

	Promesses	Coupes 2014	Coupes 2015
UNITAID	110	25	Pas encore de contribution prévue
Gavi	100	NC	-27,5
Fonds Mondial	360	NC	-40
I3S	30	10,5	-10,5
Muskoka MAE	25	0	-5
Muskoka AFD	48	0	0
Total coupes 2015			-83

1^{er} septembre 2015

Procès contre Xavier Dor : victoire

La Chambre Criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'activiste anti-IVG Xavier Dor contre l'arrêt de la Cour de Paris du 27 octobre 2014. Le Planning de Paris, le Planning Familial et la CADAC (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception) se réjouissent de la décision rendue par la Chambre Criminelle de la Cour de cassation mardi 1er septembre.

Cette décision est l'aboutissement d'une longue bataille judiciaire contre Xavier Dor qui s'était introduit dans les locaux du Planning Familial de Paris pour empêcher des femmes d'accéder à des informations sur l'avortement et d'y avoir accès. Rappelons que **l'accès à l'avortement est un droit inscrit dans la loi et que l'entrave à l'IVG est un délit**, y compris à l'encontre de femmes venues simplement « s'informer sur une IVG dans un hôpital, un centre d'orthogénie, une institution comme le Planning familial ou un centre d'information sur les droits des femmes et des familles ».

Condamné le 27 octobre 2014 à 10 000 euros d'amende dont 5 000 euros avec sursis, Xavier Dor avait déjà fait appel de cette décision. **Le rejet de son pourvoi est un signal fort à l'encontre de ces activistes qui croient pouvoir commettre leurs méfaits en toute impunité.** Pas plus tard qu'en juillet dernier, trois militants catholiques intégristes s'étaient introduits dans les locaux du Planning Familial de Paris et avaient usé de méthodes d'intimidation. La décision du 1er septembre rappelle aux femmes qui se déplacent au Planning familial que l'avortement est un droit, LEUR choix.

Saluons au passage **le grand courage et la force de la femme agressée par Xavier Dor**, qui a accepté de porter plainte et d'affronter trois ans de procédure judiciaire pour contribuer à défendre les droits des femmes en France.

Contacts :

Le Planning Familial 75- Caroline REBHI 06.59.87.03.20
Le Planning Familial – Véronique SEHIER 06.86.65.25.19
CADAC – Maya Surdut 06.0748.71.83

1^{er} septembre 2015

Procès contre Xavier Dor : victoire

La Chambre Criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'activiste anti-IVG Xavier Dor contre l'arrêt de la Cour de Paris du 27 octobre 2014. Le Planning de Paris, le Planning Familial et la CADAC (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception) se réjouissent de la décision rendue par la Chambre Criminelle de la Cour de cassation mardi 1er septembre.

Cette décision est l'aboutissement d'une longue bataille judiciaire contre Xavier Dor qui s'était introduit dans les locaux du Planning Familial de Paris pour empêcher des femmes d'accéder à des informations sur l'avortement et d'y avoir accès. Rappelons que **l'accès à l'avortement est un droit inscrit dans la loi et que l'entrave à l'IVG est un délit**, y compris à l'encontre de femmes venues simplement « s'informer sur une IVG dans un hôpital, un centre d'orthogénie, une institution comme le Planning familial ou un centre d'information sur les droits des femmes et des familles ».

Condamné le 27 octobre 2014 à 10 000 euros d'amende dont 5 000 euros avec sursis, Xavier Dor avait déjà fait appel de cette décision. **Le rejet de son pourvoi est un signal fort à l'encontre de ces activistes qui croient pouvoir commettre leurs méfaits en toute impunité.** Pas plus tard qu'en juillet dernier, trois militants catholiques intégristes s'étaient introduits dans les locaux du Planning Familial de Paris et avaient usé de méthodes d'intimidation. La décision du 1er septembre rappelle aux femmes qui se déplacent au Planning familial que l'avortement est un droit, LEUR choix.

Saluons au passage **le grand courage et la force de la femme agressée par Xavier Dor**, qui a accepté de porter plainte et d'affronter trois ans de procédure judiciaire pour contribuer à défendre les droits des femmes en France.

Contacts :

Le Planning Familial 75- Caroline REBHI 06.59.87.03.20
Le Planning Familial – Véronique SEHIER 06.86.65.25.19
CADAC – Maya Surdut 06.0748.71.83

Enfin, la suppression du délai de réflexion !

Le Planning Familial se félicite du vote des élus-es du Sénat, le 18 septembre 2015, en faveur de la suppression du délai de réflexion obligatoire entre la première et la deuxième visite médicale pour une interruption volontaire de grossesse (IVG).

Ce délai obligatoire issu d'un consensus lors des débats pour la légalisation de l'avortement est un archaïsme hérité de la loi Veil. Il avait pour but de rassurer le corps médical mais aussi de cadrer le choix des femmes et non de répondre à un besoin des femmes en demande d'avortement.

Dans la pratique, cette semaine ne faisait qu'ajouter aux difficultés d'accès à l'avortement. Elle maintenait les femmes dans un statut de mineures, face à une décision qui concernait leur corps. Elle alimentait les stéréotypes sexistes selon lesquels les femmes qui avortent sont des femmes "irresponsables" ou "légères", incapables de peser leur décision. Enfin, ce délai obligatoire imposait une vision dangereuse et traumatisante de l'IVG, sans tenir compte du vécu de chaque femme.

Pour nous, cette suppression est un pas de plus vers la reconnaissance du choix des femmes sans cadre moral. Elle permet de déstigmatiser l'avortement qui s'inscrit dans le parcours des femmes.

Nous saluons également la possibilité qui est donnée aux centres de santé de pratiquer des avortements instrumentaux. Cette ouverture améliorera l'accessibilité de l'IVG via des structures de proximité tout en donnant aux femmes le choix de la méthode.

Contact presse

Véronique Séhier # 06 86 65 25 19



Lancement du numéro vert « Sexualités, Contraception, IVG »

« Sexualités, Contraception, IVG », c'est le nom du nouveau numéro vert national porté par le Planning Familial. Il propose une écoute gratuite et anonyme pour améliorer l'accès à l'information sur tout le territoire français.

Le Planning Familial se félicite du lancement du numéro vert « Sexualités, Contraception, IVG » aujourd'hui, journée internationale de lutte pour la dépénalisation de l'avortement. Pour la première fois, un numéro unique, anonyme, gratuit et national est consacré aux questions relatives à la sexualité, la contraception et l'interruption volontaire de grossesse (IVG). C'est un outil indispensable pour réduire les inégalités et les difficultés d'accès à l'information, et permettre l'exercice des droits.

Ce nouveau dispositif est porté par Le Planning Familial, avec l'aide du Ministère de la santé. Grâce à l'appui des plateformes régionales, il a vocation à être déployé sur toute la France afin de garantir un maillage territorial optimal et un service de proximité et de qualité. Tous-tes les écoutants-es sont formés-es par Le Planning Familial sur les questions de droits et de santé sexuelle pour répondre et accompagner au mieux les appelants-es, six jours sur sept¹. Afin d'assurer une écoute sans interruption, un partenariat technique a été conclu avec l'association Sida Info Service (SIS), dont l'expertise en téléphonie sociale est connue.

Pour Le Planning Familial, la réalisation de ce projet répond à une revendication de longue date : l'accès égal de toutes et tous à une information claire, exacte et sans jugement sur les questions de droits et de santé sexuelle. Le fait d'inclure clairement l'IVG dans les compétences de ce numéro vert est un signal fort qui contribuera à afficher l'avortement comme sujet de droit sorti du tabou, qui fait partie de la vie sexuelle des femmes, au même titre que la contraception ou la prévention des IST. L'enjeu est de taille lorsque l'on connaît les stratégies des opposants-es à l'avortement, qui profitaient jusqu'ici de l'absence de numéro vert unique pour diffuser leurs messages mensongers et culpabiliser les femmes dans leur démarche d'IVG.

Tout en saluant l'engagement de l'Etat, Le Planning Familial souligne l'importance de l'implication de tous les partenaires concernés pour assurer la bonne mise en œuvre de ce dispositif ambitieux, et notamment les agences régionales de santé (ARS), afin de faire le lien entre l'échelon national et l'échelon local.

Pour sa première campagne sur l'avortement, le gouvernement a choisi le slogan « Mon corps, mon droit, mon choix ». Cette liberté n'est possible qu'à la condition de disposer d'une information juste et accessible, et d'un égal accès à l'avortement et à la contraception sur tout le territoire en France métropolitaine et dans les DOM.

Contacts : Véronique Séhier # 06 88 52 09 10, Martine Leroy # 06 77 60 15 16, Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77

¹ Horaires : lundi de 9h à 22h et du mardi au samedi de 9h à 20h



Lancement du numéro vert « Sexualités, Contraception, IVG » - 0800 08 11 11

« Sexualités, Contraception, IVG », c'est le nom du nouveau numéro vert national porté par le Planning Familial

Le Planning Familial se félicite du lancement du numéro vert « Sexualités, Contraception, IVG » aujourd'hui, journée internationale de lutte pour la dépénalisation de l'avortement. Ce numéro national unique, anonyme et gratuit, est dédié aux questions relatives à la sexualité, à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Il s'agit d'un outil indispensable pour réduire les inégalités et les difficultés d'accès à l'information, et permettre ainsi le plein exercice de ses droits.

Ce nouveau dispositif est financé par le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, qui marque ainsi sa volonté de faire avancer le droit de choisir. Il est porté par Le Planning Familial, qui s'appuie sur son réseau de plateformes régionales financées par les ARS et/ou collectivités territoriales, pour garantir un bon maillage territorial et un service de proximité, au plus près des réalités locales des appelant.es. En articulation avec SIS association, l'accueil téléphonique sera assuré le lundi de 9h à 22h et du mardi au samedi de 9h à 20h par des écoutant.es formé.es par Le Planning Familial sur les questions de droits et de santé sexuelle.

La mise en place d'un numéro unique répond à une revendication de longue date du Planning Familial : l'accès égal de toutes et tous à une information claire, exacte et sans jugement sur les questions liées à la sexualité. L'IVG est incluse dans les compétences de ce numéro vert : il s'agit d'un signal fort qui fait de l'avortement un événement de la vie sexuelle des femmes au même titre que la contraception, la grossesse, ou la prévention des infections sexuellement transmissibles. Cela contribue à lever le tabou sur l'IVG et participe à sa déstigmatisation. C'est la meilleure réponse aux stratégies des opposant.es qui diffusent leurs messages mensongers et culpabilisants sur leurs sites internet et autres dispositifs de communication.

Seule l'implication dans la durée de tous les partenaires concernés par sa mise en œuvre tant au niveau local, régional que national, garantira le succès et l'efficacité de ce dispositif.

Le Planning sera au rendez-vous, pour que le droit de chaque femme à disposer de son corps soit effectif dans la réalité, et qu'aucune femme en France n'ait encore à se sentir coupable ou à se justifier.

Contacts : Véronique Séhier, co-présidente, # 06 88 52 09 10
Veronica Nosedà, coordinatrice nationale, # 06 70 19 83 48



Le Planning Familial vous invite à rejoindre la marche de l'Existrans le 17 octobre à Paris !

Le Planning Familial soutient le collectif Existrans et sera présent lors de la marche du 17 octobre 2015 à Paris par le biais de sa Commission déconstruction de l'hétéronormativité.

En tant que mouvement féministe, le Planning Familial défend l'autonomie des individus et le droit à l'auto-détermination, quelle que soit son identité de genre.

Les pouvoirs publics doivent à présent écouter et soutenir les personnes trans, notamment en mettant en place un changement d'état civil libre et gratuit, sans condition médicale, ni homologation par un juge. C'est déjà le cas à Québec, en Irlande, à Malte, au Danemark, en Colombie ainsi qu'en Argentine.

En France, la proposition de loi* déposée à l'Assemblée nationale pour la simplification du changement d'état civil est loin d'être suffisante. En effet, cette procédure doit être entièrement déjudiciarisée, ce qui n'est pas le cas avec la proposition actuelle.

Pour rejoindre la mobilisation, rendez-vous à Paris, au métro Stalingrad à 14h !

**Proposition de loi n°3084 relative à la modification de la mention du sexe à l'état civil : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion3084.asp>*

Contact presse : Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 et Carine Favier # 01 48 07 81 01



Journée du Souvenir Trans (Transgender Day of Remembrance)

Le 20 novembre est la Journée internationale du Souvenir Trans (TDoR) en mémoire de toutes les victimes de transphobie dans le monde. Le Planning Familial se souvient et se mobilise contre les violences faites aux personnes trans !

La transphobie tue toujours. 691 personnes trans ont été assassinées au Brésil, 112 aux USA, 87 en Colombie, 86 au Venezuela, 49 en Inde, 37 en Turquie entre 2008 et 2014¹. En 2015, aux Etats-Unis, 17 femmes transgenres, la plupart noires et hispaniques, sont mortes sous les coups de leurs agresseurs, victimes de la transphobie, mais aussi du sexisme et du racisme qu'elles subissent quotidiennement en tant que femmes trans de couleur.

Ces statistiques sont alarmantes mais en deçà de la réalité puisqu'une large partie de ces crimes ne sont pas dénoncés à la police et que tous les pays ne les répertorient pas. Il n'y a d'ailleurs aucun chiffre pour la France.

Dans notre pays, la transphobie est considérée comme une circonstance aggravante dans certaines infractions pénales, mais la législation fait toujours référence à l'« identité sexuelle » des trans, plutôt qu'à leur « identité genre ». Or, comme l'a souligné la Commission nationale consultative des droits de l'homme² le terme d'identité sexuelle entraîne une confusion entre « caractères sexuels biologiques » et identité de genre, cette dernière étant une expérience intime et personnelle indépendante de la morphologie des personnes.

La mise en conformité de cette identité de genre avec son état civil est d'ailleurs semée d'embûches en France. Dans notre pays, les trans, ne jouissent toujours pas du droit de changer d'état civil librement et gratuitement, sans stérilisation ni suivi psychiatrique.

Privées du droit de disposer librement de leurs corps, insuffisamment protégées par la loi, les personnes trans sont donc fragilisés et exposés aux discriminations, terrain fertile pour les violences.

En ce 20 novembre 2015, le Planning Familial souhaite honorer la mémoire des personnes trans victimes de crimes, maltraitances, persécutions transphobes, assassinées ou poussées au suicide en raison de leur identité de genre. Nous souhaitons également rappeler au gouvernement qu'il est urgent de procéder à une démedicalisation et déjudiciarisation complète du changement d'état civil pour les personnes trans.

Contact : Veronica Nosedá, coordinatrice nationale, # 06 70 19 83 48

¹ Chiffres publiés par l'organisation Transgender Europe <http://transrespect.org/>

² Avis consultable [ici](#)

COP 21

LE CLIMAT, UNE QUESTION DE DROITS

Le respect des droits des femmes est essentiel au développement durable et global des sociétés. Les femmes représentent plus de la moitié de la population et sont des actrices clés en matière de gestion des ressources naturelles de notre planète. En même temps, elles sont les plus touchées en cas de catastrophes naturelles ou d'exposition aux toxines. Comment est-il possible que les femmes ne participent que très peu aux décisions concernant l'environnement ou la lutte contre le dérèglement climatique ?

Bien trop souvent les femmes n'ont pas accès aux droits humains fondamentaux que sont le droit à la santé, à l'éducation, à la sécurité, mais aussi le droit à disposer librement de leur corps, à exercer leur sexualité sans violence ni coercition, à choisir si et quand avoir des enfants. Les droits sexuels sont au cœur des processus d'émancipation de tous les individus, et notamment des femmes. Ils constituent le socle à partir duquel il devient possible pour elles d'élaborer des choix autonomes concernant leur santé, leur projet de vie, leur inscription dans la société. Lorsqu'ils sont ignorés, ce sont tous les autres droits fondamentaux qui sont amoindris. Leur reconnaissance universelle est donc un enjeu majeur pour l'élaboration de stratégies de développement durables.

DROITS ET ENJEUX CLIMATIQUES : QUELQUES EXEMPLES

Le droit à l'éducation et la gestion des ressources : les femmes produisent 60 à 80 % de la nourriture dans les pays en développement. Les gains économiques et éducationnels associés à l'autonomie permettraient aux femmes d'avoir les connaissances et les compétences pour être propriétaires de leurs terres et gérer leurs ressources de manière efficace et durable.

Le droit à la santé et la sécurité alimentaire : L'insécurité alimentaire rend les femmes et les filles vulnérables aux comportements à risque, en favorisant des relations sexuelles de nature tran-



sactionnelle en échange d'argent ou de nourriture, et des mariages précoces. Or, ces pratiques peuvent exposer au VIH, aux Infections Sexuellement Transmissibles, aux grossesses non planifiées et à une mauvaise santé reproductive.

L'égalité et le développement : Si les femmes avaient les mêmes droits que les hommes en matière d'accès aux ressources productives, cela augmenterait les rendements de leurs fermes de 20 à 30 %. Ceci augmenterait les productivités dans les pays en voie de développement de 3 à 4 %, ce qui réduirait ainsi la famine dans le monde de 12 à 17 %.

LES FAUSSES BONNES RÉOLUTIONS ! NE NOUS TROMPONS PAS DE PROBLÈMES !

A l'approche de la conférence sur le climat de Paris, il est fondamental de réaffirmer l'importance d'une ap-

proche basée sur les droits. Ces droits humains fondamentaux doivent être au centre des négociations de la COP21, d'autant plus que l'émergence des questions environnementales associées aux enjeux du réchauffement climatique a radicalisé certains discours sur l'accroissement de la population mondiale et donc sur la question de la planification familiale.

Deux postures se sont renforcées, tout aussi inadaptées et problématiques l'une que l'autre. D'une part, celle des pays du Nord, principaux responsables du réchauffement climatique, qui prônent le contrôle de la démographie des pays pauvres dans une perspective malthusienne de sauvegarde de leur modèle de développement, tout

1. United Nations Foundation.

2. World Watch Institute, 2012.

3. Global Gender and Climate Alliance, 2013.

4. Water.Org, 2014.

Supprimer les
inégalités
femmes-hommes
dans l'agriculture
permettrait de sortir
100-150
millions
de personnes
de la famine¹

Les femmes ont
14 fois
plus de chance de mourir
dans une catastrophe
naturelle que les hommes
et sont davantage
touchées par les pénuries
alimentaires
et le manque de ressources
économiques en cas
de catastrophe
naturelle²

en développant en leur sein des politiques natalistes agressifs pour contrer "la croissance négative" qu'ils expérimentent depuis quelques décennies. D'autre part celle d'un bon nombre de pays du Sud, les plus exposés aux conséquences des changements climatiques, qui négligent les politiques de planification familiale en considérant qu'il ne s'agit pas d'une priorité, en dépit des besoins criants de leur population.

Or, aucune de ces deux positions ne reconnaît les droits sexuels et reproductifs comme composante essentielle du bien-être de chacun.e. La planification familiale est appréhendée par les uns exclusivement dans une optique démographique et de contrôle de naissances, imposant aux femmes un nombre d'enfants maximal, ce qui constitue très clairement une atteinte en termes de droits, et par les autres comme un bien superflu, voire carrément secondaire.

Une autre perspective s'impose, et de toute urgence. Elle consiste à combiner les interactions entre croissance démographique, développement, lutte contre la pauvreté et droits des indivi-

us, en particulier des femmes à disposer de leur corps et des couples à faire des choix éclairés et autonomes.

INVESTIR POUR LES DROITS ET LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE (DSSR), UN PARI GAGNANT POUR LE CLIMAT.

Les femmes sont aujourd'hui les plus affectées par le dérèglement climatique et la raréfaction des ressources naturelles (eau, bois, alimentation...), elles sont donc les plus exposées à l'appauvrissement qui en découle. Frappées plus durement que les autres par ces inégalités structurelles, c'est néanmoins d'elles que peut venir la réponse à ces problèmes. A une condition, que l'on articule le développement socio-économique, l'amélioration du statut des filles et des femmes et un accès facilité aux services de planification familiale.

Les femmes, actrices de transformation sociale, doivent pouvoir contribuer aux politiques environnementales, tenant compte des ressources disponibles et des besoins des générations à venir. Elles constituent un levier indispensable pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'eau.

C'était déjà ce que prônait le programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement adopté par 195 Etats au Caire en 1994... Cette politique doit être menée au niveau international, et c'est la responsabilité de chaque Etat de s'y engager. Seule une volonté politique et économique globale, collective, avec des moyens financiers judicieusement investis permettra de construire un développement durable. Il s'agit de promouvoir un modèle de société fondé sur l'égalité femmes/hommes, l'émancipation des personnes, la justice sociale et le vivre ensemble.

Les femmes qui ont la capacité de faire leur propres choix, de planifier leurs grossesses, de vivre leur sexualité en sécurité dans le respect, sans dépendance, sans risque de contamination par une maladie sexuellement transmissible, sans risque de violences ou de discrimination, sont des femmes qui peuvent s'impliquer dans un parcours scolaire, subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches. Ce sont des femmes préparées à faire face au dérèglement climatique.

Nous en appelons donc à une éthique universelle et à une prise en considération des responsabilités en matière de droits sexuels et reproductifs au regard des enjeux climatiques. La conférence sur le Climat est une opportunité unique d'intégrer les droits sexuels et reproductifs dans toutes les politiques visant à construire une planète plus saine et vivable pour toutes et tous, un monde plus juste, avec des populations en bonne santé. Il est urgent de reconnaître les droits sexuels et reproductifs ainsi que la participation des femmes à tous les niveaux comme enjeu essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation des ressources.

1. FAO, 2011.

2. UN Women.

DES INITIATIVES POUR AGIR // LE PLANNING SOUTIENT

Un appel à soutenir les femmes face au dérèglement climatique

PAR LE HAUT CONSEIL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (HCFH).

Vous pouvez ajouter votre nom aux signataires de l'appel ci-joint en amont du Sommet de Paris sur le Climat COP21 en suivant le lien suivant :

www.femmesetclimat.fr/#sign-it

Le Climat au pied du mur

PAR CARE FRANCE

www.carefrance.org/care-actions/campagnes/climat-pied-mur-artistes.htm

COP ou pas COP ?

PAR CARE FRANCE

Pour rendre les problématiques du changement climatique et les enjeux de la COP21 accessibles au plus grand nombre, CARE France a lancé un site pédagogique et ludique.

<http://copoupascop.carefrance.org/>

Alternatiba pendant la COP

PAR ALTERNATIBA

<https://alternatiba.eu/2015/11/alternatiba-appelle-a-se-mobiliser-pendant-toute-la-cop21/>

Marche mondiale pour le climat : une mobilisation encourageante

PAR AVAAZ.ORG

Le 29 novembre 2015, le jour de l'ouverture de la COP 21, les citoyens du monde entier qui s'inquiètent du dérèglement climatique descendront dans la rue.

www.jevotepourleclimat.fr/en/actualite/22446/marche-mondiale-climat-mobilisation-encourageante

Journée "Féministe pour la justice climatique"

PAR ADEQUATIONS
Le 28 novembre 2015 à l'Hôtel de ville de Paris. www.adequations.org/spip.php?article2330

**Pas de lutte contre les violences faites aux femmes
sans une éducation à la sexualité engagée !**

Le slogan « Mon corps m'appartient » a été l'étendard de toute une génération de féministes luttant pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance, dans le respect des différences et l'autonomie des personnes. Grâce à leur engagement, beaucoup de progrès ont été accomplis. Pourtant notre femme expose toujours à un cumul d'inégalités et de discriminations, voire de violences, qui empêche chacune d'entre nous d'exercer pleinement nos droits et libertés.

Violences de couple, agressions sexuelles, harcèlement de rue, harcèlement sexuel au travail, mutilations sexuelles, viols de guerre, viols « correctifs » à l'encontre des lesbiennes, violences contre les trans, violences à l'encontre des femmes handicapées et des femmes migrantes...

Ces multiples violences ne peuvent être éliminées à coups de lois répressives ou de mesures d'exception ! Elles résultent toutes de rapports de domination entre les hommes et les femmes, de hiérarchies matérielles et symboliques basées sur des stéréotypes de genre qu'il faut combattre à la racine.

Seule une éducation à la sexualité engagée, capable de questionner les rapports sociaux de sexe, peut aboutir à l'apprentissage de l'égalité et des relations non violentes. C'est le maillon incontournable pour lutter efficacement contre la reproduction des violences !

En ce 25 novembre, journée de lutte internationale contre les violences faites aux femmes, le Planning Familial demande que soit reconnue et promue l'approche positive et féministe de l'éducation à la sexualité, levier essentiel pour l'émancipation et la pleine jouissance des droits humains.

Contact presse : Danièle Lanssade, 06 11 76 07 30



Le Front National montre son vrai visage en région PACA !

Attaquer la liberté de milliers de femmes et d'hommes, jeunes et adultes, dans leurs choix de vie, en supprimant les moyens financiers aux associations qui permettent de développer l'accès à l'information et l'accompagnement dans la vie affective et sexuelle : voilà le programme du Front national proposé par Marion Maréchal-Le Pen lors d'une déclaration récente. Déclaration qui confirme les vraies intentions de ce parti de contrôler et d'assujettir les personnes dans leurs choix de vie, sans respect de leur autonomie, de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle. Déclaration en termes de menaces qui fait tomber les masques d'une « normalité républicaine » affichée par le Front National.

Le Planning Familial se bat à côté des associations LGBT pour que chacun.e puisse exercer en toute légitimité ses droits, tous ses droits, en fonction de sa situation et de ses convictions : cette lutte est plus que jamais d'actualité.

De l'atteinte à la liberté de la presse à celle du droit à disposer de son corps : ce projet de société liberticide, nous n'en voulons pas !

Contact presse : Carine Favier # 06 88 52 09 10 – Véronique Schier # 06 86 65 25 19



Pour un monde sans sida, n'oublions pas les femmes

Marisol Touraine a annoncé lundi 23 novembre l'autorisation prochaine d'un médicament antirétroviral en indication prophylactique, permettant à des personnes très exposées au VIH de diminuer fortement le risque d'infection. C'est une excellente nouvelle, qui consacre des stratégies de prévention combinées, s'appuyant à la fois sur l'adoption du préservatif masculin et féminin, le dépistage et l'utilisation des antirétroviraux pour diminuer le risque d'acquisition et de transmission du virus¹.

D'aucuns voient dans ces stratégies le début de la fin de l'épidémie. Mais pour qu'un monde sans sida soit possible, il est nécessaire de tenir compte des inégalités de genre qui structurent l'épidémie et qui font que, globalement, les femmes sont plus affectées que les hommes.

Accès insuffisant à l'éducation, dépendance économique, recours limité aux services de planning familial et aux moyens de prévention, valorisation du multipartenariat masculin, violences sexuelles, absence de dialogue avec le partenaire... voici quelques-uns des facteurs qui font que, dans le monde, les femmes sont particulièrement vulnérables au VIH. Elles représentent 60% des nouvelles infections chez les jeunes de moins de 25 ans dans le monde. En Afrique sub-saharienne, elles sont la catégorie la plus touchée, avec 58% des adultes vivant avec le VIH qui sont des femmes. Et en France, les femmes comptent annuellement pour environ un tiers des nouvelles découvertes de séropositivité.

Les femmes peuvent également rencontrer des difficultés spécifiques à se soigner. Une récente étude menée dans un hôpital londonien² a montré que les femmes, plus souvent confrontées à des problèmes de logement et des contraintes socio-économiques, sont plus nombreuses à interrompre leur traitement pendant le suivi médical.

En ce 1er décembre, journée mondiale de lutte contre le sida, le Planning Familial rappelle que la mise en œuvre de politiques de prévention et prise en charge efficaces ne peuvent pas faire l'économie d'une réflexion en termes d'inégalités de genre.

Pour qu'un monde sans sida voie le jour, la voix des femmes doit être entendue.

Contacts :

Véronica NOSEDA # 01.48.07.81.00

Catherine KAPUSTA-PALMER # 06 80 37 88 03

¹ La prise régulière d'un traitement antirétroviral diminue la quantité de virus dans le sang et les compartiments génitaux, ce qui diminue considérablement le risque pour une personne séropositive de transmettre le VIH à ses partenaires.

² Burch L et al. Is the Gender Difference in Viral Load Response to ART Narrowing over Time? 15th European AIDS Conference, Barcelona, abstract PS6/3, 2015.



Pourquoi Le Planning Familial appelle-t-il à voter contre le FN ?

Plusieurs candidat.e.s du Front national menacent de supprimer les subventions du Planning Familial si ils ou elles sont élu.e.s dimanche prochain. Au-delà de cette mesure, c'est une véritable régression en matière d'égalité et une atteinte aux libertés fondamentales des femmes et des hommes de nos régions que prône le Front national : suppression du remboursement de l'IVG et des moyens aux associations qui luttent contre les discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle, protection des seules familles hétérosexuelles, allocations familiales réservées aux familles dont un parent au moins est français.... Voici des mesures qui vont à l'encontre du droit de choisir.

Pour notre mouvement, construire l'égalité entre les femmes et les hommes de toutes origines et de toutes situations sociales, est le fil rouge de toutes nos actions et une condition essentielle de la démocratie. Cela passe par l'éducation à la sexualité, à la citoyenneté, à l'égalité dès le plus jeune âge, et tout au long de la vie. Depuis quarante ans, les avancées sont nombreuses. Beaucoup sont inscrites dans la loi, mais toutes sont loin d'être appliquées, et nous devons poursuivre notre action pour faire progresser ces droits jamais acquis définitivement.

Au lendemain du premier tour des élections régionales, nous affirmons que le programme du Front national est un programme qui s'oppose à ces progrès sociaux d'égalité et porte atteinte aux libertés et aux droits fondamentaux de toutes et tous.

Ce projet de société inégalitaire et liberticide, qui remet en cause le droit à disposer de son corps, mais aussi l'égalité entre tous les citoyens et toutes les citoyennes, la liberté de la presse, et impactera bien d'autres aspects du vivre-ensemble, nous n'en voulons pas ! Le Planning Familial appelle à voter contre le Front national et contre tout programme qui porte atteinte aux valeurs que nous défendons !





COMMUNIQUE DE PRESSE 18 février 2016

Contre les textes sexistes, de nous battre nous ne nous arrêterons pas

Au titre d'un objet social commun, les droits des femmes en général et la lutte contre les violences faites aux femmes en particulier, et comme la loi le leur permet, cinq importantes associations féministes : Chiennes de garde, Collectif Féministe Contre le Viol, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femmes Solidaires et Mouvement Français pour le Planning Familial. ont engagé une procédure contre les textes sexistes d'Orelsan en août 2009.

Considérant que de nombreuses expressions des textes de ce chanteur sont explicitement et violemment sexistes, les associations ont porté plainte « **pour injures publiques à raison du sexe, et incitation à la haine, à la violence et aux discriminations à raison du sexe** » selon les articles de loi qui interdisent ce type de propos (articles 29, alinéa 2 et 33, alinéa 4 et article 24, alinéa 9 de la loi de 1881, modifiée le 30 décembre 2004).

Au terme de plus de 6 ans de procédures, accompagnées par Maîtres Geistel et Weber, de la SCP Henri Leclerc et associés, les associations ont été entendues au cours d'un procès qu'elles ont gagné en première instance au printemps 2013 et d'un appel qui a eu lieu devant la cour de Versailles le mercredi 16 décembre dernier. L'arrêt de la cour est intervenu le 18 février 2016.

Le Tribunal avait fait droit aux demandes des associations. La cour a jugé autrement. Les associations le regrettent. Leur détermination demeure intacte pour faire cesser voire faire sanctionner ces violences faites aux femmes quels que soient les moyens utilisés au service de ces violences.

Contacts presse :

Chiennes de garde : 06 37 40 42 69

Collectif Féministe contre le viol : 01.45.82.73.00

Fédération Nationale Solidarité Femmes : 06 83 20 68 65

Femmes Solidaires : 06 83 44 52 34

Mouvement Français pour le Planning Familial : 06 70 19 83 48

Améliorons les PASS contraception pour que les jeunes vivent leur sexualité en toute sécurité !

Créés pour garantir l'égalité pour toutes et tous, dans l'accès à l'information et à tous les moyens de contraception, les PASS contraception devaient en particulier permettre de lutter contre les inégalités territoriales et apporter des réponses aux jeunes éloignés des lieux de consultation dédiés ou en difficulté pour accéder à l'information.

Ces dispositifs, s'ils n'ont pas répondu à toutes les attentes, ont néanmoins permis de développer des réseaux de professionnels de santé et de professionnels éducatifs et sociaux en milieu rural notamment. Dans notre mobilisation pour accompagner la mise en place des PASS, nous avons participé à la construction de ces réseaux et pu mesurer combien les intervenants sont demandeurs d'échanges, de sensibilisation, de formation. Il est aujourd'hui absolument nécessaire de prolonger cette action pour consolider ces réseaux au plus près des jeunes afin d'améliorer leur orientation, en s'appuyant sur des personnes ressources et en renforçant un travail interdisciplinaire. Ce maillage des acteurs est aussi une opportunité pour mieux cerner les besoins des jeunes.

Cette expérimentation a révélé également, une grande méconnaissance du cadre législatif dans le domaine de la santé sexuelle, tant de la part des professionnels intervenants auprès des jeunes que des jeunes eux-mêmes.

Alors oui, nous devons améliorer les dispositifs « Pass contraception »

- Pour informer/sensibiliser/former les intervenants de santé
- Pour favoriser la constitution des réseaux autour des jeunes,
- Pour informer / sensibiliser / former les professionnels qui interviennent auprès des jeunes et les jeunes eux-mêmes

Cela suppose de mettre en place une communication adéquate pour que les PASS jouent pleinement leur rôle dans l'amélioration de la santé sexuelle des jeunes.

Contact : Carine Favier, Co-présidente du Planning Familial # 06 88 52 09 10





« Quelles images du Planning Familial chez les jeunes » ? Résultat d'une enquête auprès des jeunes de 15-30 ans

Le Planning Familial premier lieu de référence des jeunes en matière de santé sexuelle

Menée auprès de 2178 jeunes de 15 à 30 ans, aux profils géographiques et sociaux diversifiés, cette enquête **place le Planning Familial en tête des lieux ressources en matière de santé sexuelle**. « Liberté et choix », « soutien et accompagnement », « accessibilité » sont selon eux.elles les principales valeurs qui caractérisent l'association.

Néanmoins, le recours de ce public aux structures dédiées à la sexualité reste relativement limité, alors même que plusieurs rapports ont souligné leurs besoins spécifiques en information et accès facilité à la santé sexuelle¹. Ainsi, les résultats montrent que 7 hommes sur 10 ne se sont jamais rendus dans une structure d'informations et/ou médicale (c'est le cas pour 1 femme sur 2).

L'enquête permet également de dresser le portrait type du jeune le moins disposé à se rendre dans des structures dédiées à la sexualité : un homme de moins de 21 ans, peu ou pas diplômé et croyant. Ceci rappelle que les déterminants sociaux et culturels influencent l'accès aux services de santé sexuelle et, plus largement, la vision de la sexualité.

Dans les recommandations figurant à la fin de la synthèse de l'enquête, le Planning appelle à favoriser pour chaque jeune, quelle que soit sa situation, le droit et l'accès à une éducation à la **sexualité intégrée sans jugement ni discrimination**, et la reconnaissance de la diversité pour lutter contre les tabous. C'est une condition essentielle pour construire des rapports égalitaires entre les sexes et les sexualités.

Le lancement d'une campagne internationale intitulée « Vos droits sexuels comptent ! »

Ces recommandations prennent tout leur sens dans le cadre de la nouvelle campagne lancée le 18 mai dernier par la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF dont Le Planning Familial est membre). Elle appelle à une éducation sexuelle intégrée (ESI) de meilleure qualité pour faire avancer les droits humains des jeunes. Veiller à ce qu'ils et elles grandissent heureux.ses et en bonne santé est un atout aussi important pour eux.elles que pour la société toute entière. Le Directeur général de l'IPPF,

¹ Le Rapport de l'IGAS sur la contraception des mineures (avril 2015) souligne par ex. que les moins de 18 ans « connaissent mal le fonctionnement de leur propre corps (ex. cycles menstruels, risque de grossesse dès le premier rapport sexuel) ainsi que celui des contraceptifs. Quant à l'avis du Haut conseil de la santé publique de mars 2016 il met en exergue l'absence de bilan quantitatif et qualitatif sur l'éducation à la sexualité prodiguée dans les écoles françaises.





Tewodros Melesse a d'ailleurs déclaré : « L'éducation sexuelle intégrée doit être participative, innovante et atteindre les jeunes les plus marginalisé.e.s. Le point de départ et l'exigence minimale absolue est que l'ESI parvienne à atteindre tou.te.s les jeunes, où qu'ils/elles se trouvent. Il nous faut doter les jeunes d'informations sur la santé ainsi que sur les aspects positifs de la sexualité. »

Contacts : Carine Favier, Co-présidente du Planning Familial # 06 88 52 09 10
Véronique Séhier, Co-présidente du Planning Familial # 06 86 65 25 19

Orlando : une attaque clairement homophobe

Le Planning Familial exprime sa solidarité envers la communauté LGBTQ touchée par une attaque meurtrière sans précédent. Nous souhaitons également exprimer notre étonnement et notre indignation face à un traitement médiatique de l'attaque d'Orlando qui a majoritairement invisibilisé la connotation clairement homophobe de l'attentat ; de nombreuses réactions occultent la dimension haineuse et LGBTQphobe, de l'attentat comme si l'identité du lieu et des victimes n'était qu'une donnée secondaire. Rappelons-le, le Pulse était un club emblématique LGBTQ et beaucoup de victimes sont des «Queers of color ».

L'homophobie et la transphobie ne sont pas des vues de l'esprit mais bien des discriminations structurelles, qui produisent des violences physiques, sociales et psychologiques.

A celles et ceux qui, aujourd'hui, essaient de minimiser la portée homophobe de l'attentat en insinuant que le terroriste était lui-même gay, nous rappelons les dégâts de l'homophobie intériorisée, ce sentiment de honte, voire de haine de soi, que peut produire la non-acceptation de sa propre orientation sexuelle.

A celles et ceux qui essaient d'instrumentaliser cette terrible attaque meurtrière pour désigner une catégorie, les musulmans, comme intrinsèquement homophobes et très certainement plus homophobes que les autres, nous rappelons que l'homophobie, comme le sexisme, n'est pas l'apanage ni d'une culture, ni d'une appartenance de classe, comme l'ont démontré les mobilisations anti-mariage pour tous en France.

Plus que jamais, le Planning se battra pour que l'éducation à la sexualité, la lutte contre l'homophobie et toutes les autres discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle soient inscrites dans les priorités de l'action publique.

Plus que jamais le Planning poursuivra la lutte pour que chacun.e puisse vivre sa sexualité comme il.elle l'entend dans le respect de l'autre, pour que l'homosexualité et la bisexualité ne soient plus marginalisées et que l'hétérosexualité ne soit plus considérée comme l'unique norme à suivre.

Contact : Veronica Nosedá, Coordinatrice nationale du Planning Familial # 01 48 07 81 00



L'éducation à la sexualité : un tremplin vers l'émancipation et l'égalité

Le Planning Familial salue la publication du rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) consacré à la sexualité des jeunes, et remis à la ministre de l'Éducation Nationale, Najat Vallaud-Belkacem, et à la ministre des Droits des femmes, Laurence Rossignol, ce mercredi 15 juin. Ce rapport pourra servir de socle commun à la mise en œuvre d'un plan audacieux interministériel à la hauteur des besoins associant pilotage, formation et actions sur le terrain

Dans un contexte européen pollué par des campagnes de désinformation sur la sexualité, orchestrées par des groupements anti-choix qui veulent empêcher toute parole et information sur ces thèmes, il est essentiel de rappeler que les jeunes ont besoin de l'éducation à la sexualité : c'est un maillon incontournable pour les aider à se construire, à s'épanouir, à s'autonomiser, à faire des choix éclairés dans le respect de soi et d'autrui.

L'éducation à la sexualité menée dès le plus jeune âge contribue à construire un socle social favorable pour vivre sa vie sexuelle, partager son plaisir, son désir, son orientation sexuelle sans crainte, sans peur, sans jugement contraint ou dépendance, et avoir les outils pour se protéger contre les IST VIH et grossesses non prévues.

Déconstruire les idées reçues, lever les tabous dès le plus jeune âge, favoriser les échanges entre pairs, avec une approche globale et positive sont selon le Planning les axes prioritaires sur lesquels il est primordial de travailler conjointement à partir de la parole des jeunes et de leur implication. Le Planning réaffirme la forte nécessité de construire un plan interministériel global d'éducation à la sexualité, clé de voûte essentielle pour établir des rapports d'égalité entre les sexes et les sexualités.

Pour en savoir plus sur le rapport : www.planning-familial.org

Pour aller plus loin :

[Rapport de l'enquête « Quelles images du Planning Familial chez les jeunes ? »](#)

[Rapport de l'IPPF pour la campagne « Vos droits sexuels comptent »](#)

Contact : Veronique Séhier, Co-présidente du Planning Familial # 06 86 65 25 19



L'éducation à la sexualité : un tremplin vers l'émancipation et l'égalité

Le Planning Familial salue la publication du rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) consacré à la sexualité des jeunes, et remis à la ministre de l'Éducation Nationale, Najat Vallaud-Belkacem, et à la ministre des Droits des femmes, Laurence Rossignol, ce mercredi 15 juin. Ce rapport pourra servir de socle commun à la mise en œuvre d'un plan audacieux interministériel à la hauteur des besoins associant pilotage, formation et actions sur le terrain.

Dans un contexte européen pollué par des campagnes de désinformation sur la sexualité, orchestrées par des groupements anti-choix qui veulent empêcher toute parole et information sur ces thèmes, il est essentiel de rappeler que les jeunes ont besoin de l'éducation à la sexualité : c'est un maillon incontournable pour les aider à se construire, à s'épanouir, à s'autonomiser, à faire des choix éclairés dans le respect de soi et d'autrui.

L'éducation à la sexualité menée dès le plus jeune âge contribue à construire un socle social favorable pour vivre sa vie sexuelle, partager son plaisir, son désir, son orientation sexuelle sans crainte, sans peur, sans jugement contraint ou dépendance, et avoir les outils pour se protéger contre les IST VIH et grossesses non prévues.

Déconstruire les idées reçues, lever les tabous dès le plus jeune âge, favoriser les échanges entre pairs, avec une approche globale et positive sont selon le Planning les axes prioritaires sur lesquels il est primordial de travailler conjointement à partir de la parole des jeunes et de leur implication. Le Planning réaffirme la forte nécessité de construire un plan interministériel global d'éducation à la sexualité, clé de voûte essentielle pour établir des rapports d'égalité entre les sexes et les sexualités.

Pour en savoir plus sur le rapport : www.planning-familial.org

Pour aller plus loin :

[Rapport de l'enquête « Quelles images du Planning Familial chez les jeunes ? »](#)

[Rapport de l'IPPF pour la campagne « Vos droits sexuels comptent »](#)

Contact : Veronique Séhier, Co-présidente du Planning Familial # 06 86 65 25 19



Une première victoire pour les femmes polonaises

Le Planning salue la décision du gouvernement polonais de retirer son soutien au projet de loi qui visait à bannir complètement le droit à l'avortement. La mobilisation des femmes polonaises et la solidarité internationale a eu raison des relents liberticides des mouvements antichoix. Cette excellente nouvelle, qui ne saurait néanmoins nous faire oublier que la législation polonaise demeure extrêmement restrictive, intervient à la fin de la conférence EuroNGOs qui a réuni à Paris 176 représentant.e.s de la société civile, des agences onusiennes, et des gouvernements européens engagé.e.s dans le champ des droits et de la santé sexuels et reproductifs (DSSR).

L'édition 2016 a porté notamment sur l'Agenda 2030 et les défis liés à sa mise en œuvre. Un an après le lancement des Objectifs du développement durable, les conférenciers.ères ont réfléchi collectivement aux stratégies et moyens concrets pour atteindre ces objectifs à l'échelle internationale, nationale et locale. Cela concerne tous les pays du monde, puisque, pour la première fois, les objectifs fixés par l'agenda des Nations Unies sont universels, et ne concernent pas seulement les pays du Sud.

De nombreuses interrogations sur l'Europe étaient également à l'ordre du jour. En effet, l'Europe peut-elle toujours se considérer comme *progressiste*, alors que selon une étude qui sera publiée à la fin de l'année 15% des parlementaires européens adhèrent aux idées des antichoix ? Les agissements de groupuscules réactionnaires minoritaires mais bien organisés doivent nous faire redoubler d'efforts pour garantir un accès universel aux droits et santé sexuels et reproductifs.

L'exemple polonais aujourd'hui donne de l'espoir pour les mois et années à venir à toutes celles et ceux qui se battent au quotidien pour la défense des droits humains fondamentaux dont font partie les droits sexuels.

Contact : Véronique SEHIER, Co-présidente du Planning Familial # 06 86 65 25 19



Une première victoire pour les femmes polonaises

Le Planning salue la décision du Parlement polonais de voter contre le projet de loi qui visait à bannir complètement le droit à l'avortement. La mobilisation des femmes polonaises et la solidarité internationale a eu raison des relents liberticides des mouvements antichoix. Cette excellente nouvelle, qui ne saurait néanmoins nous faire oublier que la législation polonaise demeure extrêmement restrictive, intervient à la fin de la conférence EuroNGOs qui s'est close hier, et qui a réuni à Paris 176 représentant.e.s de la société civile, des agences onusiennes, et des gouvernements européens engagé.e.s dans le champ des droits et de la santé sexuels et reproductifs (DSSR).

L'édition 2016 a porté notamment sur l'Agenda 2030 et les défis liés à sa mise en œuvre. Un an après le lancement des Objectifs du développement durable, les conférenciers.ères ont réfléchi collectivement aux stratégies et moyens concrets pour atteindre ces objectifs à l'échelle internationale, nationale et locale. Cela concerne tous les pays du monde, puisque, pour la première fois, les objectifs fixés par l'agenda des Nations Unies sont universels, et ne concernent pas seulement les pays du Sud.

De nombreuses interrogations sur l'Europe étaient également à l'ordre du jour. En effet, l'Europe peut-elle toujours se considérer comme progressiste, alors que selon une étude qui sera publiée à la fin de l'année 15% des parlementaires européens adhèrent aux idées des antichoix ? Les agissements de groupuscules réactionnaires minoritaires mais bien organisés doivent nous faire redoubler d'efforts pour garantir un accès universel aux droits et santé sexuels et reproductifs.

L'exemple polonais aujourd'hui donne de l'espoir pour les mois et années à venir à toutes celles et ceux qui se battent au quotidien pour la défense des droits humains fondamentaux dont font partie les droits sexuels.

Contact : Véronique Séhier, Co-présidente du Planning Familial # 06 86 65 25 19



Une nouvelle co-présidence élue au Planning Familial :**Caroline Rebhi et Véronique Séhier**

Le conseil d'administration national du Planning Familial vient d'élire son [nouveau bureau](#) pour mettre en œuvre les orientations votées au congrès national de mai 2016. Il a élu également les deux co-présidentes Caroline Rebhi, membre du bureau national depuis 4 ans, et Véronique Séhier, co-présidente depuis 3 ans, et a vivement remercié Carine Favier pour son investissement en tant que présidente d'abord, puis co-présidente depuis 3 ans.

Leur feuille de route est claire : promouvoir la liberté de choix pour toutes les femmes, défendre les droits sexuels de toutes les personnes, lutter contre toutes les formes de violences liées au genre. Dans un contexte national et international propice aux discours simplificateurs, populistes et réactionnaires, notamment celui des anti-choix qui refusent clairement l'égalité entre les sexes et les sexualités, elles veulent renforcer le partenariat avec les associations et mouvements progressistes en France et en Europe pour défendre nos valeurs communes et lutter contre toutes les discriminations et inégalités sociales.

Les deux co-présidentes l'ont affirmé : au cours de ce mandat, elles veulent donner toute sa force au travail collectif et à l'éducation populaire pour les années à venir. Il s'agit aussi de construire avec les jeunes leur place dans un mouvement plein de forces vives et dynamiques au sein des 76 associations qui le composent. En ce soixantième anniversaire du Planning, il est essentiel de faire valoir la force de toutes les personnes qu'il reçoit au quotidien lors de ses accueils ou animations collectives, de toutes origines et de tous âges. Et pour cela, l'éducation populaire est un véritable outil de participation à la transformation sociale.



Caroline REBHI -DR



Véronique SEHIER - DR

Contacts presse : Caroline Rebhi # 06 59 87 03 20 caroline.rebhi@planning-familial.org
Véronique Séhier # 06 86 65 25 19 veronique.sehier@planning-familial.org

Tragédie absolue

La clause de conscience tue les femmes en Europe

Le 29 Septembre, Valentina X enceinte de 19 semaines d'une grossesse gémellaire a été hospitalisée à Catane, en Sicile, suite à une dilatation cervicale précoce. Le personnel médical n'est pas intervenu quand son état s'est aggravé et qu'une souffrance fœtale majeure a été détectée sur l'un des fœtus. Le médecin a attendu pour intervenir qu'il puisse constater les morts fœtales. L'état de santé de Valentina s'est rapidement détérioré. Elle est morte deux jours plus tard de septicémie le 16 octobre à l'hôpital Cannizzaro. Elle avait 32 ans.

Déjà en octobre 2012, en Irlande, Savita Halappanavar, âgée de 31 ans, enceinte de 17 semaines, avait été admise à la clinique de l'Université de Galway en raison de douleurs abdominales sévères et d'une forte fièvre, elle est morte d'une septicémie après s'être vu refuser un avortement thérapeutique car le corps médical avait jugé qu'il ne pouvait intervenir tant que la mort fœtale n'était pas constatée.

L'avortement est légal depuis 1978 en Italie, il demeure en pratique très compliqué d'obtenir un avortement sur demande, même pour des raisons médicales comme le cas de Valentina vient dramatiquement nous le rappeler. 70% des gynécologues italiens refusent de réaliser cette procédure (90 à 94% dans certaines régions).

L'Italie rejoint l'Irlande, la Pologne, Malte dans sa détermination à faire payer aux femmes le prix fort de souffrances, de handicap, voire de leur vie, pour des grossesses non prévues mais aussi pour des grossesses désirées et prévues que des complications médicales viennent bouleverser.

Certains médecins et autre personnel médical, dans le cas d'avortement en Italie et ailleurs, font aujourd'hui passer leur conscience personnelle avant la santé et la vie des femmes.

Le gouvernement italien, ainsi que tous les autres où ce droit à l'avortement est pénalisé, limité, sujet à contrôle social et médical, conditionné au bon vouloir du corps médical, doit prendre acte que toutes ces entraves valident une forte discrimination entre les femmes en Europe.

Ces entraves autorisent les mauvais traitements et condamnent à des violences, des souffrances, et à mort les femmes, toutes les femmes...

Dans ce cas précis, la clause de conscience s'apparente à de la non-assistance à personne en danger.

Contacts : Danièle Gaudry, 06.60.95.50.77 / Caroline Rebhi, 06.59.87.03.20

Communiqué de presse / 15 novembre 2016

Réforme du droit au séjour des étrangers malades :

Les malades étrangèr-e-s abandonné-e-s par le gouvernement ?

En France, les personnes étrangères gravement malades qui ne pourraient pas avoir accès à un traitement et à un suivi dans leur pays d'origine, sont censées être protégées contre toute mesure d'expulsion et avoir droit à un titre de séjour. Ce dispositif vise un double objectif : le respect de la santé individuelle et la protection de la santé publique.

Mais les rédacteurs des décrets d'application de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers semblent l'avoir oublié. Cette loi prévoit le transfert de l'évaluation médicale des demandes de cartes de séjour pour soins, des Agences régionales de santé (ARS) à un collège du service médical de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), organisme placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. **L'Observatoire du droit à la santé des étrangers, ainsi que la Commission nationale consultative des droits de l'Homme et le Défenseur des droits avaient déjà fait part de leurs inquiétudes face à une telle mesure qui illustre une volonté de faire primer les contrôles migratoires sur la santé publique.**

Le gouvernement aurait pu tenir compte de ces avertissements en confiant, comme la loi le lui permettait, aux médecins traitants des demandeurs, plus aptes à rendre parfaitement compte de l'état de santé de leurs patients, la rédaction des rapports médicaux destinés à l'examen par le collège des médecins de l'OFII.

Tel n'est pas ce que prévoient les décrets : la décision se prendra en effet au regard d'un rapport médical « établi par un médecin de l'OFII », sur la base d'un simple « certificat médical » du médecin traitant ou « d'un praticien hospitalier ». **Le « tout-OFII » l'a emporté marquant le dessaisissement du ministère de la Santé et la mainmise du ministère de l'Intérieur sur la procédure. Seuls les enjeux de contrôle de l'immigration semblent désormais primer au mépris des considérations sanitaires.**

Cette décision gouvernementale est d'autant plus inquiétante qu'elle intervient dans un contexte où les services du ministère de l'Intérieur continuent d'entraver massivement les avis médicaux des médecins des Agences régionales de santé ainsi que les décisions préfectorales, et s'adonnent à de nombreuses violations

ou incitations à la violation du secret médical. Plusieurs de ces médecins se sont d'ailleurs plaints de ces pressions préfectorales auprès de leurs Conseils de l'ordre.

Afin que les médecins du service médical de l'OFII puissent exercer leur mission en adéquation avec les principes déontologiques, et qu'ils ne fassent l'objet d'aucune pression, l'ODSE demande des garanties permettant de maintenir le pilotage de l'évaluation médicale des demandes de cartes de séjour pour soins sous la compétence exclusive du ministère de la Santé.

Contacts presse :

Rafael Flichman (Cimade) : 01 44 18 72 62 - 06 42 15 77 14 – rafael.flichman@lacimade.org

Arnaud Veisse (Comede) : 06 68 60 38 24 - arnaud.veisse@comede.org

Les membres de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers sont :

ACT UP Paris, AFVS (Association des familles victimes du saturnisme), AIDES, ARCAT, CATRED (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits), CENTRE PRIMO LEVI, CIMADE, COMEDE (Comité pour la santé des exilés), CoMeGAS, CRETEIL SOLIDARITE, DOM'ASILE (Domiciliation et accompagnement des demandeurs d'asile), DROITS D'URGENCE, FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), FTCT (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives), GAIA Paris, GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés), LA CASE DE SANTE (Centre de santé communautaire Toulouse), la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, MEDECINS DU MONDE, MFPP (Mouvement français pour le planning familial), MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), RESEAU LOUIS GUILLOUX, SIDA INFO SERVICE, SOLIDARITE SIDA, SOS HEPATITES.

**Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes :
La double peine pour les femmes migrantes**

Depuis 2014, la proportion de femmes dans les flux de migrant.e.s essayant de rejoindre l'Europe n'a cessé d'augmenter. En 2015, les femmes représentaient environ un sixième des personnes traversant la Méditerranée sur des embarcations de fortune et un tiers de celles arrivant en Europe par voie terrestre.

En ce 25 novembre, le Planning Familial alerte sur les dangers spécifiques qu'encourent ces femmes qui, confrontées à la guerre et aux violations des droits humains dans leur pays, continuent à subir des risques pendant tout leur parcours migratoire. Selon un [rapport](#) publié par le HCR, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Women's Refugee Commission, les femmes, notamment celles qui voyagent seules, sont exposées à un risque élevé de subir certaines formes de violence, y compris des violences sexuelles, de la part de passeurs, de groupes criminels ou d'individus isolés. Des actes de violence sexuelle commis par des agents de sécurité dans des centres d'accueil pour réfugiés ou des centres de transit ont aussi été signalés par [Amnesty](#) y compris sur le sol européen. Par ailleurs, la précarité résidentielle, que la quasi-totalité des femmes migrantes vivent pendant les premiers mois de résidence dans le pays d'accueil, peut également être un terrain propice pour des relations sexuelles forcées, aussi qualifiés de viols. Le Planning Familial dénonce l'invisibilisation de ces violences et les non-dits qui les entourent. On ne connaît que trop bien ce climat d'omerta qui culpabilise les femmes et les conduit à gérer dans l'isolement les conséquences de ces violences, y compris en termes de santé sexuelle. Ainsi, l'accès à la contraception d'urgence et à l'IVG, les risques de contamination par le VIH et les IST, notamment en cas de viol, peut s'avérer extrêmement problématique pour des femmes qui vivent dans la rue ou dans des camps de fortune.

Organisation féministe d'éducation populaire, prônant une approche globale de la sexualité, le Planning Familial propose dans ses associations départementales un accueil inconditionnel, une écoute attentive et des réponses adaptées pour toutes les femmes. Il développe et défend l'éducation sexuelle globale comme véritable moyen de prévention. Car il n'y a pas de fatalité à ces violences, il y a des causes, et notamment le sexisme et le patriarcat qui construit les inégalités entre les femmes et les hommes et qu'il faut combattre dès le plus jeune âge.

En ce 25 novembre, journée de lutte internationale contre les violences faites aux femmes, le Planning Familial demande que soit reconnues les situations spécifiques vécues par les femmes migrantes. Pouvoir vivre une vie affective et sexuelle à l'abri des violences est un droit fondamental pour toutes les femmes. Indépendamment de leur statut administratif, leur origine ou leur situation matérielle.

Contacts presse : Danielle Lanssade, Membre du Bureau national du Planning Familial # 06 83 31 09 64
Veronica Nosedà, Coordinatrice nationale du Planning Familial # 01 48 07 81 00

COMMUNIQUE DE PRESSE 12 décembre 2016

Le Planning Familial, la CADAC et l'ANCIC réaffirment l'importance du choix pour les femmes de toutes les méthodes contraceptives

La méthode *ESSURE* est une méthode de contraception définitive par micro implant qui comme tout acte médical, nécessite des précautions de pose, et une information des femmes sur les bénéfices et risques de cette méthode. Une pétition circule aujourd'hui pour demander l'interdiction de cette méthode, suite à une forte médiatisation sur les conséquences néfastes de cette dernière.

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament ([ANSM](#)) reconnaît que "la stérilisation définitive par *ESSURE* a démontré son efficacité". Elle déclare qu'elle "n'a pas mis en évidence d'élément pouvant remettre en cause le rapport bénéfice/risque du dispositif *ESSURE*, mais qu'elle a identifié l'importance de mieux encadrer ses conditions d'implantation en renforçant notamment la formation des chirurgiens à la technique et l'information aux patientes sur ses éventuels effets indésirables, en amont de la pose." Un [communiqué du Ministère](#) est paru vendredi 9 décembre, précisant qu'une enquête est en cours et que cette méthode est bien encadrée et sous surveillance.

Compte-tenu de ces éléments, le Planning Familial, la CADAC et l'ANCIC réaffirment l'importance du choix pour les femmes de toutes les méthodes, y compris des méthodes de contraception définitive comme le permet la loi 2001, et l'importance d'y avoir accès dans de bonnes conditions grâce à des professionnel.le.s bien formé.e.s. La méthode *ESSURE* en fait partie.

Nos trois associations exigent aujourd'hui une clarification rapide de la part des autorités de santé pour enrayer la désinformation qui est une source de forte inquiétude pour les femmes qui en sont utilisatrices ou souhaitent le devenir, et constitue un nouvel obstacle au droit des femmes à disposer de leur corps.

Contacts :

ANCIC (Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception) :

- Laurence Danjou, Co-présidente : info@ancic.asso.fr
- Laurence Esterle, Co-présidente : info@ancic.asso.fr
- Emmanuelle Lhomme, Co-présidente : info@ancic.asso.fr

CADAC (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception) :

- Nora Tenenbaum, Présidente : nora.tenenbaum@wanadoo.fr # 06 88 86 41 42

Le Planning Familial:

- Véronique Séhier, Coprésidente : veronique.sehier@planning-familial.org # 06 86 65 25 19